

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

lutte
ouvrière
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1956 - 27 janvier 2006 - prix : 1 €

**Le Contrat Première Embauche
est un emploi précaire
à la merci des patrons**

**Villepin
doit retirer
son projet !**

ANPE p. 5
**Radier les
chômeurs ne
leur donne
pas un emploi**

Outreau
**Selon que vous
serez puissant
ou misérable** p. 4

**Fonction publique,
grève le 2 février**
Salaires et p. 7
**emplois en
baisse, assez !**

Palestine

**Les élections et le sabotage
du gouvernement israélien** p. 9



Leur société

- p.4 ■ Procès des HLM de Paris : les comparses dans le box
- Après l'affaire d'Outreau : la suppression du juge d'instruction est-elle la solution ?
- p.5 ■ Chirac et la dissuasion nucléaire
- ANPE et Assefic : Villepin fait la chasse aux chômeurs
- PS : Les palabres des candidats à la candidature
- p.6 ■ ZEP : on déshabille les uns sans habiller les autres
- p.7 ■ Fonction publique : grève du 2 février... et après ?
- De Robien : à recaler... sans examen
- p.10 ■ Amiante dans une usine désaffectée à Aulnay-sous-Bois
- Calais : les habitants contre le stationnement payant
- Loi SRU : logements sociaux indésirables

Tribune

- p.4 ■ Villepin veut solder le droit au travail, la riposte doit être à la hauteur

Dans le monde

- p.8 ■ Portugal : Victoire de la droite et cohabitation avec la gauche
- États-Unis : Ford contre les travailleurs
- p.9 ■ Pays-Bas : couverture sociale en baisse et pauvreté en hausse
- Palestine : les élections et le sabotage du gouvernement israélien
- p.16 ■ Côte-d'Ivoire : la population fait les frais des rivalités entre les clans
- Ile de la Réunion : les responsabilités de l'État français dans l'épidémie de chikungunya

Dans les entreprises

- p.11 ■ SNCF : la direction fait son show
- La Poste - Bordeaux : Arbitraire postal
- Samaritaine Paris : fermeture et spéculation immobilière
- p.12 ■ Liebherr Aérospace Toulouse
- Quelle Saran
- Dockers : la légitime défense condamnée
- p.13 ■ Burgess Norton (ex-IP Marti) : un suris imposé par la détermination
- CF Gomma Rennes : le début d'une riposte ?
- Hutchinson (Loiret) : Accident mortel
- Thomson Angers : débrayages contre un licenciement pour l'exemple
- p.14 ■ Eurodisney : Mickey veut nous faire travailler plus
- Grandes surfaces : les machinations patronales révélées
- p.15 ■ Transpac Equant Rennes
- Timken Vierzon : Non aux licenciements !
- Seb : les emplois ne sont pas ménagés

• TVA réduite dans la restauration

Des aides aux restaurateurs pour faire leur beurre ?

Enfin, et malgré une ultime rencontre entre Chirac et Angela Merkel, le gouvernement n'a pu obtenir que l'Union européenne entérine la baisse de la TVA de 19,6 % à 5,5 % dans la restauration. Cette décision a provoqué la colère des patrons français de cette branche.

Ils crient à la trahison, rappelant que Chirac s'était engagé sur ce point lors de sa campagne électorale de 2002, fixant même janvier 2006 comme ultime échéance pour la mise en place de cette TVA réduite. André Daguin, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie, a même menacé : « *Nous qui passons pour des amis de la majorité, nous pourrions*

changer notre fusil d'épaule ! »

Pour tenter d'apitoyer l'opinion publique et de justifier par avance une mesure qui pourrait priver l'État de 3 à 4 milliards d'euros de recette par an, les patrons des hôtels-restaurants se sont largement répandus dans les médias. Si certains admettent qu'ils pourraient en profiter pour améliorer les marges bénéficiaires, ils sont surtout unanimes pour déclarer que l'échec des négociations sur ce dossier les empêchera de baisser leurs prix, d'augmenter les salaires et d'embaucher 40 000 à 45 000 salariés.

Bien que ces chiffres soient largement gonflés, selon certains analystes qui parlent d'un potentiel de seulement 10 000 à 12 000 emplois, l'argument de la création d'emplois est évi-

demment destiné à justifier par avance tous les cadeaux que pourrait faire le gouvernement à cette branche du patronat. Un cadeau consistant, car même en admettant que le secteur embauche vraiment 40 000 personnes supplémentaires, cela représenterait une subvention d'au moins 75 000 euros par emploi créé. Le contribuable a vraiment bon dos !

Quant à augmenter les salaires, les patrons-restaurateurs pourraient effectivement le faire. Mais ce n'est pas sans raison que cette branche trouve difficilement des volontaires pour les postes qu'elle propose, car si les patrons sont toujours prêts à encaisser, ils ne sont guère enclins à déboursier pour rémunérer correctement leurs employés. La preuve en a déjà

été administrée lorsqu'en 2004, et pour les consoler d'un premier échec des négociations au niveau européen sur la baisse de la TVA, Raffarin leur a fait cadeau d'allègements de charges pour un montant global de 1,5 milliard d'euros, les salaires n'ont pas bougé pour autant.

Les préoccupations sociales de ces patrons s'illustrent d'ailleurs dans la menace, que maintenant certains brandissent, de dénoncer la convention collective et de remettre en cause les 35 heures.

Beaucoup de ces restaurateurs pleurent la bouche pleine, mais ils sont sans complexes, et il y a fort à parier que le gouvernement trouvera une fois de plus les moyens de les consoler.

Roger MEYNIER



La prochaine réunion du Cercle Léon Trotsky

aura pour sujet

La Chine :

Nouvelle superpuissance économique ou développement du sous-développement ?

Vendredi 27 janvier à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor – Paris 5^e

(Métro : Maubert-Mutualité)

Participation aux frais : 3 euros

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyste) membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « *Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière* » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Ci-joint la somme de : _____
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Le patronat en veut toujours plus Villepin s'emploie à le satisfaire



Le Medef réclamait que le « contrat nouvelle embauche » s'applique aussi aux entreprises de plus de vingt salariés, et il a eu satisfaction. Villepin en a changé le nom : il s'appellera, pour ces entreprises, « contrat premier emploi ».

Mais c'est pour l'essentiel la même chose : pendant deux ans, le patron pourra licencier le nouvel embauché sans même avoir à fournir le moindre motif. Tout cela annoncé avec un discours de jésuite, en prétendant qu'il s'agit d'un contrat à durée indéterminée et en qualifiant de « période de consolidation » cette scandaleuse période d'essai, qui permettra au patron de renouveler sans frais sa main-d'œuvre jeune tous les deux ans, tout en étant dispensé de payer les charges sociales. Et tant pis si cela accentue encore le déficit des caisses de Sécurité sociale !

De la même manière, et toujours aux dépens de la Sécurité sociale, Villepin se propose d'alléger les charges sur les heures supplémentaires, en affirmant hypocritement que ce serait pour « permettre aux salariés de renforcer leur pouvoir d'achat en travaillant plus, s'ils le souhaitent ».

Et il n'y a pas de raison pour que Villepin s'arrête là. Car si le Medef est satisfait des mesures annoncées, il trouve que le gouvernement ne va pas assez vite, ni assez loin. À l'occasion de sa récente assemblée générale, la présidente de l'organisation patronale, Parisot, vient de dénoncer ce qu'elle appelle le « fatras » du code du Travail, c'est-à-dire tout ce qui va à l'encontre de la possibilité pour les patrons de licencier qui ils veulent, quand ils veulent et comme ils veulent, et de réclamer que soit « mise en question la durée légale du travail ».

C'est bien cela que Villepin prépare, en se prononçant pour une « réflexion (...) sur l'évolution générale des contrats de travail dans notre pays », et en déclarant qu'en ce qui concerne la législation sur les « ruptures de contrat de travail » – c'est-à-dire sur les licenciements – « la situation actuelle n'est pas satisfaisante ». Il y aurait d'après lui « trop de contentieux » – autrement dit de travailleurs contestant leur licenciement en justice.

Sous prétexte de « modernisation » du code du Travail, c'est une étape de plus dans la régression sociale, pour la plus grande satisfaction du patronat, que le gouvernement prépare.

Mais si le patronat en demande toujours plus, Villepin préfère avancer pas à pas, parce qu'il craint les réactions que sa politique pourrait susciter.

Ce ne sont évidemment pas les protestations des confédérations syndicales qui l'incitent à la prudence. Car il ne s'agit que de réprobation verbale ou, pour celles qui veulent apparaître comme plus déterminées, que de journées sans lendemain, ou de mouvements catégoriels soigneusement dispersés. Bien évidemment, à chacune de ces initiatives, les travailleurs ont intérêt à répondre présents, car c'est malgré tout un moyen de montrer leur mécontentement comme de faire pression sur les organisations syndicales. Le plus mauvais choix serait de donner des prétextes aux directions confédérales pour persévérer dans la même attitude, et de laisser le gouvernement et le patronat croire qu'ils peuvent tout se permettre sans risque.

Ce qui inquiète Villepin, ce ne sont pas les timides protestations de Chêrèque, ni celles à peine moins timorées de Bernard Thibault. Ils se veulent l'un comme l'autre des syndicalistes « de concertation », dont l'objectif n'est pas de mettre un terme à l'offensive menée contre les travailleurs, à travers la prétendue « réforme » de la Sécurité sociale, des retraites, et maintenant du code du Travail, mais d'être admis à en négocier les modalités. Ce qui inquiète Villepin, ce sont les réactions possibles du monde du travail.

Eh bien, il faut le conforter dans cette idée que les travailleurs pourraient bien le contraindre, lui ou son successeur, à revenir sur toutes les mesures prises à leur détriment depuis des années. La colère n'est pas toujours une mauvaise conseillère, ni pour ceux qui l'éprouvent... ni pour ceux qui en sont l'objet.

Arlette LAGUILLER

Imposons le retrait du CPE

Les principales confédérations syndicales et les organisations d'étudiants et de lycéens appellent à manifester pour le retrait du « Contrat première embauche » du gouvernement Villepin. Elles annoncent en particulier une journée de manifestation le 7 février prochain.

Lutte Ouvrière appelle à participer à toutes ces manifestations. Celles-ci doivent être un succès car il faut imposer le retrait du projet de CPE. Et il faut aller vers une mobilisation de l'ensemble des travailleurs pour mettre un coup d'arrêt à l'offensive systématique menée par le gouvernement et le patronat contre les droits des salariés.

Lutte Ouvrière

Meetings avec Arlette Laguiller

LYON

Vendredi 3 février
à 20 heures

Mairie du 6^e
Salle
Victor-Hugo

33, rue Bossuet
Métro : Masséna

NANCY

Dimanche 12 février
à 16 heures

Palais
des Congrès

rue du
Grand-Rabbin-
Haguénauer

ARGENTEUIL

Samedi 25 février
à 19 heures

Salle Pierre-Dux
9 boulevard Héloïse

Avec Patrice Crunil,
Michel Breton et Domi-
nique Mariette

BORDEAUX

Mardi 28 février
à 20h 30

Athénée
Municipal

place
Saint-Christoly

LILLE

Vendredi 3 mars
à 20 heures

Maison de
l'Éducation
permanente (MEP)

place
Georges-Lyon
près Bd J-B Lebas

Entrée libre

• Procès des HLM de Paris

Les comparses dans le box

Lundi 23 janvier s'est ouvert le procès de l'affaire des HLM de la Ville de Paris. 49 prévenus s'entassent dans le box, représentant les entreprises du bâtiment qui ont versé quelque 50 millions de francs (7,6 millions d'euros) de pots-de-vin destinés au financement du RPR, et des représentants de l'office de HLM de Paris, le bien nommé OPAC. Mais aucune des personnalités politiques mises en cause n'était sur le banc des prévenus.

L'instruction, commencée en 1994, en pleine guerre fratricide entre Chirac et Balladur pour la présidentielle de 1995, avait été riche en rebondissements. Un an avant, en 1993, avait eu lieu la dernière élection législative autorisant les entreprises à soutenir officiellement les candidats. Et pour une unique fois, ces financements furent publiés au *Journal officiel*. On put ainsi voir que les grandes entreprises du bâtiment, Bouygues, Vivendi, Suez, etc. étaient de généreuses donatrices, n'hésitant pas à verser à tous les candidats des grands partis. Mais ces financements avaient commencé de façon occulte, bien avant qu'existe une loi sur le financement légal

des partis politiques.

En 1994, le juge Halphen mettait à jour une vaste opération de racket des entreprises souhaitant obtenir des marchés publics de l'OPAC de Paris. Il mit en examen le président et l'ex-directeur de l'OPAC, Jean Tiberi et Georges Pérol (ce dernier fait partie des 49 accusés). Des paradis fiscaux permettaient de blanchir l'argent des fausses factures qui était ensuite rapatrié en liquide sur Paris.

Le juge avait des indices, mais peu de preuves, et d'autant plus de mal à les réunir que, par exemple, la police refusa en 1996 d'exécuter ses ordres et de perquisitionner chez Tiberi, successeur de Chirac à la mairie de Paris. À cette occasion, Hal-

phen découvrit le rapport sur la francophonie, payé à prix d'or à Xavière Tiberi par le conseil général de l'Essonne. On vit alors le ministre de la Justice, Toubon, tenter de récupérer un procureur en vacances dans l'Himalaya pour qu'il vienne sauver la mise de la femme du maire de Paris.

En 2001 apparaissait la cassette vidéo où feu Jean-Claude Méry, faux facturier du RPR décédé en 1999, évoquait un rendez-vous où il avait remis 5 millions de francs à Roussin, en présence de Chirac, alors Premier ministre de Mitterrand. Interrogé par les médias, Chirac taxa ce témoignage d'« abracadabrantesque ».

Halphen tenta de convoquer Chirac comme simple témoin, puisque si le Conseil constitutionnel avait décrété en janvier 1999, qu'un président en exercice ne peut être poursuivi, cela n'interdisait pas qu'il se présente comme « simple témoin ». Mais Chirac refusa de

se rendre à la convocation et Halphen se retrouva dans l'impasse.

Il restait encore la possibilité théorique de poursuivre Chirac devant une Haute Cour. Le député du PS Arnaud Montebourg fit parler de lui en essayant de réunir 58 signatures de députés pour provoquer le vote de l'assemblée. Il n'y réussit pas, faute du soutien du PS venu à son tour au secours de Chirac. De toute façon, les juges qui auraient pu constituer cette Haute Cour firent savoir dans la presse qu'ils soutenaient le président.

Pour le reste, le parquet de Créteil veilla au gain. En 2001, toute la partie de l'instruction mettant en cause Chirac fut stoppée pour « vice de forme » et Halphen fut dessaisi du dossier. Au bout du compte, les politiques mis en cause, Roussin ou Tiberi, bénéficièrent d'un « non-lieu ». Quant à Chirac, aux dernières nouvelles, il est toujours président de la

République.

Et voilà pourquoi, on ne retrouve dans le box que des comparses qui agissaient pour le compte de plus puissants.

Mais, même sans preuve juridique, il reste un fait évident : pendant des années – depuis toujours ? – les grandes entreprises ont financé les partis politiques avec d'autant moins de gêne que ces partis défendaient leurs intérêts de possédants. Et les pots-de-vin étaient facturés d'une façon ou d'une autre au... contribuable.

Mais, miracle de la démocratie, les politiciens ou les PDG des grandes entreprises, un court moment mis en cause, sont retournés à leurs occupations. Le tourbillon des affaires levé dans les années quatre-vingt-dix est retombé dans une impunité quasi générale. Car c'est bien connu, pour les affaires, dans tous les sens du terme, rien ne vaut le plus grand secret !

Jacques FONTENOY

• Après l'affaire d'Outreau

La suppression du juge d'instruction est-elle la solution ?

Ceux qui ont suivi les auditions des ex-accusés du procès d'Outreau, ou vu des extraits de leurs témoignages à la télévision le 18 janvier, ont été bouleversés par le récit de ce que ces personnes ont dû endurer pendant des mois.

Que l'appareil judiciaire se soit comporté d'une manière inhumaine est une évidence. Mais beaucoup de commentateurs en ont déduit que la solution était de remplacer la procédure française et son juge d'instruction chargé « d'instruire à charge et à décharge » par une procédure à l'anglo-saxonne, dans laquelle le procureur accuse, et le ou les avocats de la défense ont le droit d'enquêter de leur côté pour tenter de prouver l'innocence de leur client.

Cela peut sembler logique, car le juge d'instruction de l'affaire d'Outreau a fait la démonstration des pouvoirs quasi absolus dont ce magistrat peut user et abuser dans une telle affaire, sans manifester d'états d'âme, puisqu'il a déclaré dans *L'Express* que ce serait trop facile de s'excuser, et qu'il avait « rempli sa mission honnêtement ». Mais il est trop facile de faire retomber toute la responsabilité de ce que certains ont qualifié de « faillite judiciaire » sur le seul juge d'instruction. Les policiers placés sous ses ordres pour les besoins de cette enquête sous sa responsabilité n'ont pas fait preuve de

plus de discernement. Et les magistrats de la chambre de mise en accusation l'ont suivi sans discuter dans son refus d'envisager l'innocence des accusés.

Mais le problème ne se limite pas à la « psycho-rigidité » d'un juge, ni au fait que l'acharnement de celui-ci ait été couvert sans discussion par d'autres magistrats. Car si les accusés avaient été des grands bourgeois, le juge Burgaud n'aurait sans doute pas fait preuve de la même « rigidité », et les autres magistrats s'y seraient de toute manière repris à deux fois avant de confirmer ses décisions.

On nous dit que dans une procédure à l'anglo-saxonne, les avocats auraient eu la possibilité légale de faire procéder à une contre-enquête. Sans doute... mais à condition que leurs clients soient assez fortunés pour en assumer les frais.

Dans un cas comme dans l'autre, malgré l'affirmation selon laquelle « les hommes naissent libres et égaux en droits », la justice ne traite pas de la même manière les grands de ce monde et les petites gens.

Justice à la française ou justice à l'anglo-saxonne, les



magistrats ne sont absolument pas indépendants du monde qu'ils fréquentent. Ce monde, et c'est d'autant plus vrai qu'on regarde vers le haut de la pyramide hiérarchique, c'est celui de la bourgeoisie. Magistrats et PDG fréquentent les mêmes cocktails, les mêmes clubs, les mêmes golfs. Ils ont entre eux des liens familiaux, affectifs ou économiques. Et si quelques « petits juges » viennent de temps en temps perturber cette belle entente, c'est l'exception et non la règle.

D'autant que les lois et tout le système judiciaire sont faits pour les bourgeois, pour protéger leur fortune et leur situation. Et qu'au-delà des lois écrites, il y a la morale et le code des valeurs sociales véhiculés par cette société.

Le système judiciaire français fournit certes régulièrement son lot d'erreurs judiciaires, aux dépens, dans l'immense majorité des cas, de petites gens, victimes de magistrats et de policiers qui ont autant de considération pour la « bonne

société » qu'ils ont de mépris des gens du peuple. Mais le système anglo-saxon aussi. Et ce n'est pas l'exemple des États-Unis, où on ne compte plus les condamnés à mort reconnus innocents à titre posthume, qui prouvera le contraire.

Dans une société injuste, il ne peut y avoir qu'une justice injuste, dans ses lois, comme dans leur application. Ce n'est pas un problème d'organisation technique de la justice, mais un problème social.

Paul SOREL

Quelques-uns des emprisonnés du procès d'Outreau, aujourd'hui innocentés, lors de leurs témoignages devant la commission d'enquête parlementaire.

• ANPE et Assedic

Villepin fait la chasse aux chômeurs

Mardi 24 janvier les personnels de l'ANPE et de l'Assedic étaient appelés à la grève par la CGT et SUD, pour dénoncer la « chasse » aux chômeurs à laquelle se livre le gouvernement Villepin.



Depuis le 1^{er} janvier 2006 celui-ci a mis en place le « suivi mensuel personnalisé du chômeur » – encore une formule à la Villepin – qui les oblige à répondre tous les mois à des convocations. Le pointage mensuel obligatoire avait été supprimé en 1984, parce que jugé humiliant et inutile, et depuis 2001 les chômeurs étaient reçus tous les six mois à l'ANPE.

En fait, le but de ce retour à un « pointage » mensuel est de faire pression sur les chômeurs. Une syndicaliste parle même de harcèlement, ajoutant : « *Nous allons les recevoir plus souvent mais nous n'avons pas plus d'offres d'emploi à leur proposer.* » Villepin et Borloo savent parfaitement qu'il n'y a pas plus de travail, quand les patrons licencient par milliers, y compris dans des entreprises qui font des bénéfices. Seulement, plus on convoquera des chômeurs, surtout pour rien, plus il y a de chances qu'ils ne se représentent plus... et qu'ils soient radiés après trois refus de proposition d'emploi.

Quant à ceux qui se plieront à ces entretiens mensuels, ils subiront des pressions répétées pour accepter des contrats précaires ou des stages bidon et se verront menacés de sanctions

financières en cas de refus, sanctions allant de la baisse de 20 % des allocations chômage à leur suppression totale ou définitive.

Villepin et Borloo ont déjà utilisé cette technique de convocation massive : à l'été 2005 c'était les jeunes en recherche d'emploi que les ANPE devaient recevoir sans délai, puis à l'automne les allocataires de l'ASS (allocation de solidarité spécifique, un minimum social à peine supérieur au smic) et bien sûr, après les événements des banlieues, Villepin avait demandé un effort pour les jeunes des quartiers « sensibles ». À chaque fois il n'y avait ni le personnel ni même les locaux dans les agences ANPE pour recevoir correctement tout le monde, mais l'objectif était atteint : le communiqué pour la conférence de presse devant les médias et l'annonce d'une baisse virtuelle du nombre des chômeurs.

Avec ces nouvelles mesures, le gouvernement s'en prend aussi au travail de chaque conseiller ANPE. Désormais il sera jugé sur la base des 130 à

140 dossiers à sa charge, alors qu'auparavant on jugeait les résultats de l'agence. Une note interne met les points sur les « i » en indiquant que cela permettra un suivi des « contributions individuelles », comprenez des résultats qui seront calculés en fonction des « exigences du marché », et non plus en fonction d'une activité de « conseil ». C'est la porte ouverte aux pressions sur les agents pour faire du chiffre : la carotte pour ceux qui « placent » plus de chômeurs ou en radient le maximum, et le bâton pour les autres. Et le syndicat SUD dénonce par avance « *la production de chiffres falsifiés, fausses offres et faux entretiens.* »

Le gouvernement renforce un système de contrôle des chômeurs, des précaires et des exclus, et veut imposer ce travail aux agents de l'ANPE. Ceux-ci ont bien raison de vouloir s'y opposer et de refuser de considérer les chômeurs comme responsables du chômage, plutôt que les patrons et le gouvernement à son service.

Cédric DUVAL

• Parti Socialiste

Les palabres des candidats à la candidature

Au PS, la demi-douzaine de candidats à la candidature qui se bousculent pour être l'heureux élu rivalisent chacun d'audace... dans leurs déclarations. Dernier en date, Dominique Strauss-Kahn a déclaré sur France-Info que, si la gauche revenait au pouvoir en 2007, elle devrait « *licencier sans préavis le contrat nouvelle embauche* », le CNE du gouvernement Villepin, parce que, a-t-il ajouté, « *c'est un mauvais contrat* ».

Voilà qui ne fera sans doute pas plaisir à son rival et néanmoins compère en politique,

François Hollande, lui qui déclarait à l'automne dernier, au moment de la préparation du congrès du Parti Socialiste : « *Si notre projet n'était qu'une suite d'abrogations, ce serait tellement simple ! On ne doit pas simplement abroger ou revenir à 2002, on doit faire des progrès par rapport à 2002.* » Hollande répondait alors à un autre postulant à la candidature, Laurent Fabius qui, lui, sans plus de précisions, en appelait à « *abroger les principales lois mises en œuvre par la droite* ».

Maintenant, Strauss-Kahn, à la suite de Fabius, s'enhardit

jusqu'à promettre le « *licenciement du CNE* ». Mais tout cela, ce sont des phrases lancées deci, de-là, et le Parti Socialiste ne s'engage toujours pas, s'il revient au gouvernement, à revenir sur les multiples attaques menées ces dernières années, à commencer par les attaques de Balladur puis de Filion contre les retraites et les attaques contre la Sécurité sociale.

Alors, tout cela, il faudra l'imposer, sans compter sur d'éventuels ministres socialistes pour le faire.

Sophie GARGAN

• Chirac et la dissuasion nucléaire

Son petit bouton rouge le démange

Pour ceux qui s'interrogent sur l'intérêt de la visite de Chirac à la base de la Force océanique stratégique, le mercredi 18 janvier, on a au moins une réponse : faire parler de lui. Le chef de l'État – et de ce fait, rappelons-le, chef des armées – a profité de l'occasion pour jouer les stratèges, en prononçant un discours censé redéfinir la doctrine nucléaire française.

Disparu l'épouvantail « soviétique », en effet, qui donc reste-t-il comme cible pour les missiles nucléaires

tirs nucléaires français seraient par définition essentiellement des civils, cela n'a pas l'air de troubler outre mesure notre grand humaniste de président.

Chirac s'est dit opposé, à la différence des États-Unis, à l'emploi des moyens nucléaires « *à des fins militaires, lors d'un conflit* ». Mais il a ajouté que cela « *ne doit pas laisser planer le doute sur notre volonté et notre capacité à mettre en œuvre nos armes nucléaires* ». Voilà qui sonne clair et franc comme un coup de clairon : l'État français n'utilisera pas les armes



français ? Avec plus de trois milliards d'euros investis par an, rien que pour le nucléaire militaire, mieux vaut se trouver des ennemis afin de justifier la dépense. Fort heureusement, on en a trouvé. Qu'il se le tiennent pour dit, ceux « *qui auraient recours à des moyens terroristes contre nous, tout comme ceux qui envisageraient d'utiliser, d'une manière ou d'une autre, des armes de destruction massive. Ils doivent comprendre qu'ils s'exposeraient à une réponse ferme et adaptée de notre part. Cette riposte pourra être conventionnelle, mais aussi d'une autre nature.* »

« *D'une autre nature* »... Ce que Chirac veut dire, sans le dire mais tout en le disant, c'est qu'il n'hésitera pas à utiliser l'arme nucléaire... en particulier contre les pays qui chercheraient à s'en doter. Ou contre ceux qui menaceraient « *la garantie de nos approvisionnements stratégiques* », ou bien « *la défense de pays alliés* ». Tout cela finit par faire beaucoup de cibles potentielles. Quant au fait que les victimes de ces éventuels

nucléaires, sauf en cas de besoin. Rompez !

Depuis les années cinquante, la France, impérialisme de seconde zone, fait de son mieux pour exister dans l'ombre des tout-puissants États-Unis. C'est à cette fin que de Gaulle avait voulu doter l'armée française d'une bombe qui, si elle ne pouvait guère avoir d'effet dissuasif sur les deux superpuissances d'alors, permettait tout de même à la France de « *rouler des mécaniques* » dans les contre-allées de l'ONU, tout en offrant aux trusts de l'armement la possibilité de confortables bénéfices. Avec son discours, Chirac a voulu s'affirmer dans cette continuité gaullienne, même si elle n'impressionne plus personne.

Ainsi les chefs d'État des pays impérialistes, tandis qu'ils se répandent en chœur sur le droit international, la coopération, la paix et la démocratie, gardent-ils en permanence le doigt sur la gâchette d'un arsenal meurtrier...

Jean RAYNARD

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Villepin veut solder le droit du travail, la riposte doit être à la hauteur

En le plaçant au 31 janvier, le gouvernement vient d'annoncer qu'il avançait de 15 jours le débat parlementaire sur le projet de loi mettant en place le « contrat première embauche », le CPE. Villepin craint un mouvement de l'ampleur de celui qui avait fait remballer à Balladur en 94 son projet de CIP, dit « smic jeunes ». Il espère donc profiter de la période des vacances scolaires pour faire passer à moindre frais son sale coup et tente de prendre de vitesse l'organisation d'une riposte dans les jours qui viennent.

Semaine après semaine, Villepin poursuit inlassablement ses attaques systématiques contre les travailleurs. La création des CPE n'est que le dernier épisode en date. Il s'agit de l'extension des CNE ou « Contrats Nouvelle Embauche » créés cet été et qui permettent au patron de licencier quand il veut, sans préavis et sans motif, pendant la période de deux ans suivant la signature du contrat. Les CNE d'abord limités aux entreprises de moins de 10 salariés, avaient finalement été étendus à celle de moins de 20 salariés. Les CPE étendent encore ce droit absolu de licenciement pendant deux ans à l'ensemble des entreprises, le limitant (mais pour combien de temps ?) aux salariés de moins de 26 ans.

Cette nouvelle mesure s'inscrit dans l'offensive tous azimuts que mènent conjointement patrons et gouvernement. À la Cour de cassation, on autorise les licenciements économiques pour les entreprises en bonne santé qui invoquent des difficultés « prévisionnelles ». Dans l'Éducation nationale, on impose des heures supplémentaires aux profs pour remplacer les absents. Chez Disney, Bosch, Hewlett Packard, Fenwick on veut imposer la semaine de 39 ou 40 heures, sans augmentation de salaire. Quant aux mesures gouvernementales contre les travailleurs, les chômeurs et les jeunes, la liste ne cesse de s'allonger : de l'apprentissage à 14 ans à l'autorisation de cumuler un emploi avec des missions d'intérim, et à la nouvelle mouture des « chèques emplois services » offrant des petits boulots chez les riches en échange de substantiels cadeaux fiscaux pour ces derniers.

Davantage que l'ampleur de l'offensive, ce qui est frappant c'est la disproportion entre celle-ci et la faiblesse de la réaction des organisations se réclamant de la défense des intérêts des travailleurs. Depuis des mois que s'accumulent les mauvais coups, cette réaction s'est limitée pour l'essentiel à une journée d'action interprofessionnelle le 4 octobre, un relatif succès mais laissé sans suite. Et lorsque des conflits locaux ont éclaté, parfois longs et spectaculaires comme la lutte des marins de la SNCM ou celle des tramots marseillais, la stratégie syndicale a consisté à ne surtout pas chercher à les étendre, mais à les laisser s'isoler et à les conduire, malgré la combativité des travailleurs, à la défaite.

Toutes les confédérations syndicales ont bien sûr déclaré dès le début leur hostilité au projet. Mais sur le terrain, la CGT en restait jusque-là à sa « journée de mobilisation » du 31 janvier, une journée sans appel à la grève, plus pour le communiqué que pour en faire un véritable tremplin pour la suite. Et les autres syndicats, à l'appel deux jours plus tard

le 2 février, à une journée d'action pour la défense des salaires, uniquement dans la fonction publique. Toujours donc la stratégie des journées par secteur, isolées et sans suite annoncée, avec comme objectif de nouvelles négociations. Quant à la gauche, elle se préparait... à s'engager dans une « bataille parlementaire », perdue d'avance.

Les organisations de jeunesse du PC et du PS, avec le syndicat étudiant UNEF et d'autres, ayant alors formé un « collectif » contre le CPE, appelant à une semaine de mobilisation à partir du 30 janvier, (avec peut-être une manifestation), les confédérations syndicales ont déclaré soutenir son initiative. Après une rencontre du « collectif » avec les syndicats, une manifestation est ainsi organisée pour le 7 février. François Hollande en appelle maintenant à « une forte mobilisation ». Alors que Villepin avait montré son inquiétude en avançant le débat parlementaire, le Parti socialiste ne pouvait faire à moins.

Jusqu'ici pas plus la gauche que les confédérations syndicales n'ont montré de volonté de faire remballer ses projets à Villepin au moyen de la rue et de la grève générale. Leur perspective était celle des élections de 2007 pour le retour de la gauche au gouvernement... avec promesse d'annuler ensuite certaines des mesures prises par la droite, aujourd'hui le CPE par exemple. Comme si cette gauche n'avait pas durant les 25 dernières années, de Mitterrand à Jospin, fait la démonstration au gouvernement de la façon dont elle tenait ses promesses, et de sa volonté d'y mener aussi une politique en faveur du patronat. Aurait-elle changé et syndicats et partis de gauche seraient-ils maintenant décidés à s'engager dans le combat contre le CPE ? Sans doute vaut-il mieux compter pour cela sur la pression de la base, en particulier de la jeunesse... que sur la bonne volonté des leaders.

Et pourtant en dehors d'une riposte d'ensemble des travailleurs, avec d'importantes manifestations de rue et la perspective d'une grève générale, il est certain que rien n'obligera le gouvernement et le patronat à reculer. Les possibilités d'une telle mobilisation existent, d'autant que les objectifs sont communs à tous les travailleurs et futurs travailleurs : interdiction totale des licenciements, hausses généralisées de salaires d'au moins 300 euros par mois pour tous, embauche en CDI de tous les salariés précaires, non seulement les CNE/CPE, mais aussi les CDD, intérimaires, vacataires, etc.

Un tel mouvement ne se décrète pas, en revanche il doit se préparer. Pour cela les jeunes et les travailleurs doivent répondre le plus nombreux possible à toutes les initiatives proposées et bien entendu le 7 février. Mais les militants et les travailleurs les plus conscients ne doivent pas se limiter à suivre. Ils doivent tout faire pour transformer les protestations en ce que les confédérations et les partis de gauche ont soigneusement évité d'en faire jusqu'ici : des jalons pour la construction d'une véritable lutte d'ensemble.

Yves LEFORT

Convergences Révolutionnaires n° 43 (janvier-février 2006)
Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : La crise permanente du logement.

Articles : Une année sans élections... – Le mythe de la « police de proximité » – SNCM, RTM, SNCF : les grèves torpillées de 2005 – Bosch, Fenwick : l'allongement du temps de travail – Des CCP à la banque postale : la privatisation en marche – Belgique : attaque contre les préretraites – États-Unis : Une nouvelle centrale syndicale – Iran, Irak : le mouvement ouvrier et communiste sous le feu.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• ZEP, « ambition réussite »

On déshabille les uns sans habiller les autres

Les grandes manœuvres gouvernementales ont commencé à propos des « zones d'éducation prioritaires » (ZEP), ces établissements qui bénéficient de quelques moyens supplémentaires. Une première liste de collèges appelés « ambition réussite » a été rendue publique.

Il s'agirait à terme de concentrer davantage de moyens sur 200 à 250 établissements considérés comme particulièrement difficiles. Un millier d'enseignants expérimentés y seraient affectés, entre autres pour suivre les élèves en difficulté et conseiller les jeunes professeurs. Ils bénéficieraient en outre de l'apport de 300 infirmières et de 3 000 assistants pédagogiques, des étudiants chargés d'aider les jeunes.

Le problème est que tout cela se fera « à moyens constants » à l'échelle de l'Éducation nationale, en particulier en ce qui concerne le nombre de postes d'enseignants. Il est prévu de trouver les moyens envisagés pour les quelques collèges classés « ambition réussite » en les prenant sur ceux qui étaient affectés aux élèves de cinquième et de quatrième de tous les autres établissements. Par ailleurs, parmi les mille collèges et lycées actuellement classés en ZEP, plusieurs centaines vont être sortis du dispositif. Cela y entraînera une augmentation du nombre d'élèves par classe, les moyens actuellement affectés aux ZEP sont destinés pour l'essentiel à limiter le nombre d'élèves, à 25 par classe par exemple en collège.

Quels sont les critères pour sélectionner ceux qui seront classés dans la catégorie « ambition réussite », et ceux qui n'auront pas cette « chance » ? On annonce la situation sociale des familles, le nombre d'élèves ayant un retard supérieur à deux ans à l'entrée en 6^e, la faiblesse des résultats scolaires en 6^e et le nombre d'élèves non francophones.

• Saint-Denis

Les parents d'élèves et les enseignants contre le manque de moyens

Quatre mois après une rentrée scolaire catastrophique où de nombreuses classes se sont retrouvées sans enseignants, les parents continuent à dénoncer le manque de moyens dans les écoles de Seine-Saint-Denis : enseignants non remplacés, manque de surveillants, de médecins et de psychologues scolaires, de maîtres spécialisés, de places dans les écoles spécialisées.

À Saint-Denis, l'inspection de circonscription a été occupée pour la quatrième fois par des parents d'élèves déterminés à continuer et étendre le mouvement pour obtenir satisfaction.

Mais dans tous ces domaines les établissements aujourd'hui classés en ZEP sont tous, peu ou prou, dans la même désastreuse situation. Il n'y a aucune raison de priver les uns de moyens déjà insuffisants, sous prétexte d'en fournir un tout petit peu plus aux autres. Et cela d'autant plus que les quelques postes accordés aux établissements « ambition réussite » s'accompagnent de conditions qui risquent de mener tout droit à l'échec, à commencer par l'interdiction de faire redoubler les élèves.

La création de ces zones « ultra prioritaires » cache bien mal la volonté de réduire globalement les moyens affectés à l'éducation de ceux qui sont le plus en difficulté. Cette décision va de pair avec la suppression de 4 500 postes dans le secondaire pour la rentrée 2007 et la réduction de près de 30 % du nombre de places d'enseignants mises au concours de recrutement cette année. Un seul départ à la retraite sur deux sera remplacé ! Cela laisse prévoir de telles difficultés, dans les années qui viennent, que bien des enseignants s'en inquiètent et s'en indignent. En Seine-Saint-Denis, depuis quelques semaines, dans plusieurs établissements ont eu lieu des grèves, des débrayages sous diverses formes contre la dégradation des conditions d'enseignement. Une journée de grève est prévue par tous les syndicats du primaire et du secondaire le jeudi 26 janvier. Dans ce département, il y aurait 15 collèges « ambition réussite » sur les 69 classés en ZEP actuellement, alors que la très grande majorité des 119 collèges du département nécessitent des moyens supplémentaires. C'est à un véritable « dynamitage de l'éducation », comme le dit l'appel à cette grève, que s'apparentent les mesures gouvernementales.

Michel ROCCO

Correspondant local

• Fonction publique

Grève du 2 février... et après ?

Le 19 janvier, le dernier simulacre de discussions entre organisations syndicales de fonctionnaires et ministre de la Fonction publique s'est terminé sans la signature que ce dernier espérait obtenir. L'appel à une journée de grève et de manifestations a été confirmé par la CGT de la Fonction publique, le jeudi 2 février, journée « unitaire » qui sera organisée également par FO, la FSU, la CFDT et l'UNSA.

Sur la question des salaires, le ministre, de table ronde en tapis vert, est resté sur sa proposition provocatrice de 0,5 % d'augmentation au 1^{er} juillet 2006, ce qui équivaut à un quasi-blocage des salaires. L'inflation évaluée pour l'année est, selon les syndicats, de 1,8 %, ce qui les conduit à chiffrer l'augmentation de salaire nécessaire à ce même montant. L'année précédente s'était déjà traduite, dans le budget des salariés de la fonction publique, par une diminution de pouvoir

d'achat, puisque l'augmentation n'avait été que de 0,84 % en moyenne annuelle. D'année en année, d'ailleurs, le manque à gagner s'accroît inexorablement en proportion de l'inflation et les cinq millions de fonctionnaires perçoivent en fait des salaires qui ont reculé de 6 à 7 % relativement à l'année 2000.

Pour le gouvernement, il ne s'agissait que d'organiser une parade rituelle ministre-syndicats, permettant aux centrales les plus « consensuelles », en l'occurrence la CFDT, l'UNSA

et la CFTC, de négocier plus longtemps, et à Christian Jacob de jouer la scène du ministre agissant dans le « cadre budgétaire fixé par le Premier ministre ». En réalité, pendant les onze heures de négociations, dont le ministre s'est félicité, il n'a avancé comme propositions supplémentaires que quelques aides sociales à certains agents et, à l'horizon lointain de février 2007, 0,5 % d'augmentation supplémentaire. Tout cela ne s'appliquant « bien évidemment [...] que s'il y a signature ». Après quoi, les derniers syndicats interlocuteurs ont fini par claquer eux aussi la porte !

Le « cadre budgétaire fixé par le Premier ministre », on en a vu au demeurant les effets désastreux dans les services publics, avec les milliers d'emplois dont

ceux-ci ont été délestés. Le budget 2006 a quant à lui prévu 5 500 suppressions supplémentaires, dont plus de 2 000 par exemple pour les enseignants des collèges et lycées de l'Éducation nationale. Le ministre en charge de cette dernière pourra sans doute encore longuement gloser sur les causes des dysfonctionnements du système éducatif et les violences à l'école... en continuant à supprimer des postes de professeurs, surveillants, infirmières scolaires, psychologues, bref en diminuant jusqu'à l'asphyxie le nombre de ces adultes fondamentalement indispensables à l'encadrement des jeunes dans les établissements scolaires.

Les travailleurs des services publics, y compris ceux qui ont pu accéder au statut qui leur

confère une relative stabilité d'emploi, ont les mêmes préoccupations que l'ensemble du monde du travail. Au pouvoir d'achat en berne et aux conditions de travail aggravées s'ajoute de plus en plus la certitude de ne pas être en mesure, faute d'être suffisamment nombreux, d'assurer le service public que la société attend.

Emploi et salaire sont des exigences partagées par tous. Malheureusement, l'égrèment des dates des journées de mobilisation fixées par les centrales syndicales dilue dramatiquement la réponse des travailleurs. Mais, face au patronat et au gouvernement à son service, c'est bien la même riposte qu'il faut construire.

Viviane LAFONT

• De Robien

À recalculer... sans examen

Radio, télévision et presse écrite, les médias ont dénoncé mercredi 18 et jeudi 19 janvier le même prétendu « scandale », celui du gâchis économique que représenteraient les examens scolaires.

Selon des sources officielles, si les multiples examens, avec toutes leurs épreuves, étaient mieux prévus et simplifiés, 400 emplois pourraient être supprimés. Cette démagogie anti-fonctionnaires vient à point nommé pour tenter d'accélérer une évolution déjà en route.

Sur le fond, l'Éducation nationale a toujours fait œuvre d'économies pour les examens, depuis leur préparation jusqu'à la correction. L'élaboration du sujet est faite par des enseignants, sans aucune gratification particulière. Quant à la correction, la rémunération en est si faible que nombre d'enseignants ne remplissent même plus les formulaires pour toucher 5, 10, 20 euros. Ceux qui corrigent le baccalauréat, examen un peu mieux payé, touchent, six mois après, environ 80 euros pour un travail qui a demandé 40 heures ! D'ailleurs c'est avec le ministre Allègre, sous le gouvernement Jospin, que de nouveaux calculs ont abouti à diviser ces indemnités par deux.

Bien sûr, il y a tout un secrétariat fixe, pour le tirage des épreuves, les convocations, etc. C'est cela que le ministère vou-

drait sûrement réduire. Pour cela, il faudrait réduire ou faire disparaître les examens de fin d'année. Cette solution... économique, l'Éducation nationale l'a déjà mise en place depuis plus d'un an dans les lycées professionnels. Ainsi, pour de nombreux CAP, l'épreuve a lieu en trois petits examens, la dernière année, ou sur les deux années scolaires. Dans toutes les matières, aussi bien générales (français, histoire, géographie, mathématiques...) que professionnelles (secrétariat, plomberie, électrotechnique...), suivant les options, tous les enseignants ayant ces élèves doivent tout préparer à l'échelle de leur lycée. Pour que cela ait l'air d'un vrai « examen », ils doivent tout faire, avec de véritables convocations à l'avance, le sujet évidemment, l'organisation de l'épreuve, la correction et tout un dossier... pour que l'académie puisse vérifier que les programmes ont bien été respectés. Pour ces CAP, il n'y a donc déjà plus de service d'examen en dehors des enseignants eux-mêmes.

Dans leur très grande majorité, les enseignants concernés par cette réforme y sont opposés. Pas seulement parce que cela demande un travail très important et sans rémunération supplémentaire, mais surtout parce que cela aboutit à la suppression des examens nationaux ou du moins à l'échelle de l'académie, comme

c'est le cas pour les CAP. La conséquence est qu'il y aura, dans les lycées ayant des élèves en difficulté, un nivellement vers le bas inévitable.

Pour l'instant, le ministère de l'Éducation teste sa tentative de supprimer les examens dans les lycées professionnels. Il le fait à ce niveau scolaire car la

réforme prévoit que les parents puissent, s'ils le désirent, vérifier si les épreuves correspondent au programme du CAP en question. Malheureusement, les parents de ces élèves risquent d'être moins pointilleux que pour le baccalauréat des enfants du XVI^e arrondissement. Et pour l'instant il n'y a

pas d'application dans les lycées classiques.

Cette campagne sur ce soi-disant gâchis des deniers publics n'est qu'une campagne hypocrite de plus pour justifier la baisse des moyens matériels et humains dans l'Éducation nationale.

Samuel LATAN

Un ministre qui déplaît à beaucoup

À l'émission On ne peut pas plaire à tout le monde, Gilles de Robien, le ministre de l'Éducation, a été chahuté par des professeurs d'éducation physique.

Ces enseignants protestaient contre la baisse, évaluée à plus de 50 %, des postes offerts aux concours dans leur discipline. Le ministre a été traité de menteur, car il a affirmé qu'il y avait plusieurs centaines de professeurs en surnombre et il a laissé entendre que c'était un effet de sa grande bonté que de proposer encore 400 postes aux prochains concours, au lieu de 800 en 2005.

Le SNEP, syndicat des professeurs d'éducation physique, rétorque que le ministère manipule les chiffres quand il affirme avoir recruté, de 2002 à 2005, 15 % de professeurs en plus que ne l'exigeaient les départs en retraite : en effet, tous les lauréats aux concours ne sont pas de nouveaux professeurs, une partie d'entre eux sont des enseignants déjà en poste, que leur réussite au concours ne fait que titulari-



De Robien est doué dans une discipline : le contorsionnisme.

ser. Des enseignants partiront en retraite plus tardivement, dans toutes les disciplines, pour cause de loi Fillon. Mais, de l'avis même des études officielles, cela n'aura qu'un impact très léger, en reportant ces départs d'un an ou deux.

Le SNEP dénonce les heures supplémentaires systématiquement imposées, le recours aux enseignants en statut précaire, la suppression d'options en lycée et le faux prétexte de la baisse des effectifs qui n'équivaudrait, selon ses chiffres, qu'à 0,23 élève par division. Ce n'est pas comme

cela qu'on allégera le nombre d'élèves par classe. Mais le ministre s'en moque.

Une bonne pratique éducative, en matière sportive comme dans les autres disciplines, requiert des petits groupes bien encadrés, y compris, dans ce cas, pour éviter les accidents. Mais tout cela est bien loin des préoccupations du ministre.

Devant des millions de téléspectateurs, des professeurs se sont chargés de lui rafraîchir la mémoire. Tant mieux !

Sylvie MARÉCHAL

• Portugal

Victoire de la droite et cohabitation sans accroc

Au Portugal, le premier tour des élections présidentielles du dimanche 22 janvier a donné la victoire au candidat de la droite, Anibal Cavaco Silva, avec 2,7 millions de voix (50,6 %). Il y a eu moins d'abstentionnistes que les 50 % de 2001 : 3,3 millions, 38 % des inscrits. Mais Cavaco Silva n'a guère dépassé les 2,6 millions de voix recueillies en 1996, où avec 46 % des voix il était loin derrière les 54 % du candidat socialiste Sampaio.

À la suite d'un embrouillamini politique, il y avait cette fois deux candidats socialistes. Ils totalisent 35 % des voix : 20,7 % au poète Manuel Alegre ; 14,3 % à Mario Soares, candidat officiel du PS, ministre inamovible de 1974 à 1985, puis président de la République de 1985 à 1995. Le Parti Communiste, avec Jeronimo de Sousa, obtient 8,6 % des voix – 5,1 en 2001 ; le Bloc de Gauche, d'extrême gauche, avec Francisco

Louça comme candidat, 5,3 % – 3 en 2001 ; le PCTP-MRPP maoïste 0,4 % – 1,6 en 2001.

L'ampleur de l'abstention et la nette victoire de la droite expriment l'écœurement d'une grande partie de la population laborieuse et son rejet de la politique menée par les ministres socialistes. Les deux présidents socialistes qui se sont succédé en vingt ans, Mario Soares puis Jorge Sampaio, ne sont pas forcément les principaux responsables de cette situation car au Portugal le président ne gouverne pas. En revanche, le PS a remporté les élections législatives anticipées du 20 février 2005 et le gouvernement socialiste de José Socrates a continué la politique de ses prédécesseurs de droite, aggravant encore la situation des travailleurs.

Les impôts ont augmenté, tout comme les loyers. La TVA vient de passer de 19 à 21 % (plus 4 % en deux ans !). Il y a plus de 500 000 chômeurs, dont à peine 300 000 reçoivent une maigre indemnisation. Les grandes

entreprises suppriment des postes. L'émigration est en pleine croissance.

Les salaires sont partout bloqués. Malgré de nombreuses grèves, comme celle des employés communaux des 13 et 14 décembre derniers, celle des cantonniers de Porto le 23 décembre, celle des salariés de la compagnie aérienne TAP le 6 janvier, l'augmentation du salaire des fonctionnaires reste limitée à 1,5 % pour 2006. Cela signifie un recul net du pouvoir d'achat, avec une inflation bien supérieure. Par ailleurs on parle de réduire le nombre des fonctionnaires et de passer bientôt de 65 à 67 ans l'âge de leur retraite.

Sous prétexte de rééquilibrer la Sécurité sociale, plombée par la fraude massive des patrons qui lui fait perdre chaque année de 3 à 5 milliards d'euros, des hôpitaux ferment un peu partout dans le pays, suscitant des manifestations, comme à Viseu, non loin de Porto, ou encore dans la région de Lisbonne. Deux millions de Por-



Deux affiches. Une de Cavaco Silva « Le Portugal a besoin de vous ». Une du PC, au premier plan : « Non à l'augmentation de l'âge de la retraite ! »



Une affiche du Bloc de Gauche réclamant un impôt sur les grandes fortunes.

tugais, un sur cinq, vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Le candidat du Parti Communiste en particulier a dénoncé cette misère des classes laborieuses, mais sans offrir d'autres perspectives que le bulletin de vote. Même Soares a tenu des propos qui pouvaient passer pour des critiques de son compère Socrates. Mais comment croire qu'il fera autre chose, lui qui pendant dix ans a cohabité

sans accroc avec un Premier ministre de droite nommé... Cavaco Silva ?

Cavaco Silva a déclaré que sa candidature était « au-dessus des partis » et qu'il serait « le président de tous les Portugais ». Les élections passées, droite et PS vont maintenant gouverner en bonne entente, pour le plus grand profit des patrons et des banquiers.

Vincent GELAS

• États-Unis

Ford en guerre ouverte contre les travailleurs

Après Delphi, l'ancienne filiale de General Motors, après General Motors, c'est au tour de Ford de confirmer son intention de supprimer le tiers de ses effectifs, 25 à 30 000 emplois, et de fermer 14 de ses usines aux États-Unis. En quelques mois, ce sont près de 90 000 suppressions d'emplois que les grands de l'automobile américaine ont programmées dans le pays pour les quelques années à venir.

Il s'agit d'une véritable déclaration de guerre contre la classe ouvrière américaine.

Comme Delphi, comme General Motors, Ford a commencé par demander le mois dernier de gros sacrifices aux salariés et aux retraités. Le syndicat de l'automobile, l'UAW, a accepté de renégocier le contrat en cours sans attendre son expiration en 2007, pour permettre à Ford d'économiser des milliards de dollars sur le dos des travailleurs et des retraités.

Ford s'est dégagé de son obligation d'assurer la couverture médicale de ses salariés retraités. À la place, il a créé un nouveau fonds qu'il ne s'engage à alimenter que dans la limite de 18 millions de dollars par an, ce qui est ridiculement insuffisant puisque cela ne représente que 207 dollars par travailleur. Par contre il

impose à chacun d'entre eux de verser à ce fonds dix fois plus, près de 2 444 dollars chaque année ! Quant aux retraités, ils n'ont plus la même couverture médicale et si le fonds se trouve épuisé, comme cela est arrivé dans d'autres entreprises qui avaient adopté ce système, les retraités se trouvent démunis et sans recours contre le patron, qui est dégagé de toute obligation. Ce sont là les dispositions les plus scandaleuses du nouveau contrat, mais Ford en a profité aussi pour rogner encore sur les salaires et les prestations sociales dues aux travailleurs. Et cela n'a pas bien sûr permis de sauver les emplois.

L'avidité du grand patronat est sans limite. Car c'est pour faire encore et toujours plus de profits que Ford, comme les autres grands patrons, se livre à cette attaque en règle contre les travailleurs et les retraités. Le trust prétend être en difficultés financières, mais ce sont évidemment des mensonges. Son bilan pour 2005 fait état de 2 milliards de dollars de profits nets, et cela sans compter près d'un milliard de dollars que Ford a provisionné pour les suppressions d'emplois à venir, un de ses tours de passe-passe parmi bien d'autres. Ford se félicite même d'être bénéficiaire pour la troisième année consécutive.

Mais Ford se plaint de bénéfices en baisse cette année par rapport à l'an dernier, de perte de parts de marché aux États-Unis et du fait que, pour la première fois depuis 2001, l'entreprise aurait perdu de l'argent sur le marché américain. Cela serait à vérifier de près car, pendant que la branche automobile fait de



prétendues pertes, la branche financière fait, elle, des profits. En fait, le choix de se spécialiser dans un créneau haut de gamme, de grosses voitures dites de sport, type 4x4, a entraîné une perte de parts de marché attendue, mais permettait de gagner plus en vendant moins. Aujourd'hui la mode est en train de passer et

Ford, comme les autres entreprises automobiles, se prépare à lancer de nouveaux modèles. C'est dire que Ford, tout comme General Motors, est bien loin d'être dans le rouge. Il possède des dizaines de milliards de réserves et les prétendues pertes sur le marché américain ont été compensées par des profits en aug-

mentation dans le reste du monde : en Amérique du Sud les profits de Ford ont été multipliés par 2,5, ils ont augmenté de 20 % en Europe, de 30 % en Afrique-Asie et la filiale japonaise de Ford, Mazda, a rapporté en 2005 plus du double de 2004. Pas de quoi pleurer.

En fait, de l'argent il y a, et

beaucoup. Et les travailleurs sont de plus en plus méfiants envers la politique de l'UAW, qui prêche la soumission aux diktats de la direction. Il y a tout lieu de penser que les travailleurs de Ford ne sont pas consentants aux sacrifices qu'on leur impose, bien que les dirigeants syndicaux aient annoncé que le vote sur le nouveau contrat, qu'ils ont organisé dans la précipitation avant Noël, a donné 51 % pour et 49 % contre. De nombreux travailleurs et militants syndicaux pensent que le vote a été truqué par les dirigeants syndicaux, qui ont d'ailleurs dû reconnaître que le contrat avait été rejeté dans 16 usines, et parfois avec 90 % de votes contre.

Alors, il n'est pas dit que la direction pourra aller au bout de ses attaques contre les travailleurs, car le mécontentement grandit contre ces grandes entreprises qui font de gros profits et ont le cynisme d'imposer toujours plus de sacrifices aux travailleurs et de licencier en masse pour gonfler encore leurs profits. Les contrats que les patrons n'hésitent plus à remettre en cause à leur convenance pourraient bien être rompus à leur tour par les travailleurs, qui ont les moyens de faire remballer toutes leurs exigences à ces grands patrons.

Dominique CHABLIS

• Pays-Bas

Couverture sociale en baisse et pauvreté en hausse

Une réforme de l'assurance-maladie est entrée en vigueur au 1^{er} janvier aux Pays-Bas. Derrière les phrases pompeuses sur l'institution d'une « assurance universelle », avec la prise en charge d'un panier de soins dits de base, un certain nombre de remboursements sont en baisse, en particulier en ce qui concerne les soins et les prothèses dentaires. Parallèlement, la concurrence a été introduite entre les différentes caisses et certains services de santé d'État doivent être ouverts aux investisseurs privés, façon d'offrir une nouvelle source de profit aux possédants, sur le dos de la santé publique.

Tout cela va conduire à une couverture médicale dégradée pour ceux qui n'auront pas les moyens financiers de se payer une assurance complémentaire privée. Et ils sont nombreux. Rendu public fin novembre, le moniteur de la pauvreté 2005, un rapport annuel publié depuis 1997 par le CBS, l'équivalent néerlandais de l'Insee, indique que depuis 2001 le nombre de ménages ayant un revenu considéré comme bas a augmenté de cent mille. Au total, en 2005, 10,5 % des ménages néerlandais étaient dans cette catégorie. L'enquête considère comme un revenu bas, par rapport au niveau de vie du pays, 850 euros nets par mois pour une personne seule et 1 595 euros pour une famille avec deux enfants.

La pauvreté officielle, qui avait diminué à la fin des années 1990, est donc de nouveau en expansion. Et elle touche de plus en plus de familles avec des enfants : au total, 430 000 enfants de moins de 18 ans, soit

un enfant sur huit, grandissent dans une famille à bas revenus.

Pourtant les Pays-Bas apparaissent comme un pays privilégié, connu pour sa qualité et son niveau de vie. Le chômage officiel n'y est que de 6,5 % (moyenne pour 2005), soit un taux nettement inférieur à la France ou l'Allemagne. Le produit intérieur brut par habitant y est supérieur à celui de ces deux pays. Mais, comme écrivait récemment le

qu o t i d i e n *Volkkrant*, « un nombre croissant de ménages à bas revenus travaillent. Sur les 64 000 ménages qui sont entrés dans la catégorie des revenus bas entre 2001 et 2003, 47 000 font partie des "nouveaux pauvres" ayant un emploi ».

La raison de cette situation est simple : les trois quarts des emplois qui ont été créés depuis une quinzaine d'années sont à temps partiel et flexibles. Au point que le taux d'emploi partiel atteint, selon l'institut européen Eurostat, 46,2 %, soit plus du double de la moyenne de l'Union européenne ! Comment peut-on échapper à la pauvreté si l'on ne travaille que dix, quinze ou vingt heures par semaine ? En outre l'OCDE (Organisation de la coopération et du développement économique) estimait déjà en 1999 que « le salaire horaire pour le travail à temps partiel représente entre 50 et 90 % de celui du salaire à temps plein. Moins il y a d'heures



Une agence d'intérim pour les « plus de 40 ans ». Sur la vitrine, une affiche propose même des emplois aux plus de 65 ans.

de travail, plus le fossé s'élargit. »

À cela il faut ajouter la baisse des prestations des pensions d'invalidité, qui concernent de nombreux Néerlandais, plus de 500 000 personnes. Mettre le plus grand nombre possible de sans-emploi en invalidité est en effet la méthode qu'utilisent abondamment le gouvernement (pour faire baisser le chômage officiel) et le patronat (pour se débarrasser des salariés âgés).

Pour les riches, par contre, ce n'est pas la crise. Le nombre de millionnaires est, comme partout, en augmentation régulière. Les Pays-Bas, parfois présentés en France par les politiciens ou la presse comme un « État-providence », ne sont en réalité pas différents des autres pays capitalistes. Et la même tendance y est à l'œuvre : accumulation de richesses à un pôle, extension de la pauvreté à l'autre.

Henri MARNIER

• Palestine

Les élections et le sabotage du gouvernement israélien

À la veille des élections palestiniennes du 25 janvier, beaucoup de commentateurs politiques et de dirigeants politiques, en particulier israéliens, semblaient craindre le succès du Hamas, le parti islamiste radical. Pendant longtemps le Hamas, organisateur de nombreux attentats-suicides visant aveuglément la population israélienne, refusait toute participation aux élections. Il a abandonné cette politique depuis plusieurs mois, décidant de présenter des candidats.

Certains sondages le donnaient au coude à coude avec le Fatah, l'organisation majoritaire, qui occupe les postes de responsabilités et dont beaucoup de représentants sont accusés de corruption et d'immobilisme.

Il faudra attendre les résultats pour apprécier le rapport de forces électoral entre les deux organisations. Mais ce qui est d'ores et déjà évident, c'est que les conditions dans lesquelles la campagne s'est déroulée et l'attitude du gouvernement israélien ne pouvaient que contribuer encore un peu plus à rejeter les Palestiniens du côté d'organisations intégristes comme le Hamas.

1,3 million d'électeurs inscrits dans seize circonscriptions en Cisjordanie et à Gaza devaient élire les 132 députés du Conseil législatif palestinien.

À Jérusalem-Est, annexé depuis 1967, le gouvernement israélien a commencé par refuser d'organiser les élections, considérant que cela aurait été reconnaître le caractère palestinien de Jérusalem, contesté par Israël. Finalement, il a cédé, mais en s'acharnant à multiplier les obstacles. Sur les 120 000 électeurs palestiniens potentiels, seuls 5 700 ont été autorisés à voter dans quelques bureaux de poste. Les autres devaient se rendre dans des bureaux de vote des banlieues de Jérusalem qui font partie de la Cisjordanie. Il est évident qu'il visait ainsi à décourager les électeurs inquiets de se voir retenus ou même refoulés aux points de contrôle par l'armée israélienne.

Israël a aussi interdit au Hamas de faire campagne à Jérusalem ; ses locaux ont été perquisitionnés et trois de ses candidats arrêtés par la police au moment où ils allaient faire une conférence de presse. La raison avancée était que le Hamas est une organisation terroriste. Mais la police a éga-

lement arrêté d'autres candidats, dont ceux de la liste Al-Badil (L'Alternative), partisans d'un compromis territorial. De plus, la police et la mairie auraient infligé des amendes exorbitantes pour affichage illégal.

Dans le reste de la Cisjordanie, près d'une trentaine de candidats du Hamas ont été emprisonnés. Mais surtout la Cisjordanie est morcelée en une multitude de zones, séparées par des axes routiers interdits à la circulation des Palestiniens ; sur ce territoire grand comme un département français, l'armée israélienne a installé au moins 400 barrages et points de contrôle. Pour n'importe quel électeur, se rendre dans un bureau de vote est devenu un parcours du combattant : l'impossibilité de franchir certaines routes pouvait lui valoir des détours de plusieurs dizaines de kilomètres, sans aucune assurance de parvenir à destination et de ne pas être bloqué aux points de contrôle.

Quant à Gaza, les candidats ont pu y faire campagne mais n'ont pas eu le droit d'en sortir.

La presse du monde entier a présenté Sharon comme un homme de paix qui, après une carrière guerrière, se serait décidé à aller vers la paix, un projet malheureusement interrompu par la maladie. Mais la situation totalement invivable qu'il laisse en Cisjordanie, et même à Gaza après l'évacuation, montre ce qu'il en est. La persécution de toute une population, y compris au moment d'un scrutin censé démontrer qu'on lui permet de s'exprimer librement, explique largement son exaspération et son désespoir. Et elle laisse présager, non seulement peut-être un succès des islamistes du Hamas, mais encore sans doute bien des conflits et des crises.

Sylvie MARÉCHAL

Au sommaire de

Lutte de Classe N° 94 (février 2006)

- **Israël**
Après la disparition politique de Sharon
- **À propos du centenaire de la loi de Séparation de 1905**
L'union de l'État et des Églises pour défendre la propriété bourgeoise
- **Grande-Bretagne**
Les attaques contre les retraités

- tes par le patronat et le gouvernement
- **Tribune de la minorité**
Quand la classe ouvrière chinoise s'éveille
- **Annexes**
Extraits des interventions au congrès de Lutte Ouvrière des 3 et 4 décembre 2005



Prix : 1,50 euro
Envoi contre quatre timbres à 0,53 euro

• Loi SRU

Logements sociaux indésirables

Le énième plan pour le logement présenté par le ministre Jean-Louis Borloo, plan que ce spécialiste de l'esbroufe a en toute modestie appelé loi « Engagement national pour le logement » est discuté à l'Assemblée. Et à cette occasion, plusieurs députés de droite veulent assouplir la loi SRU sur la mixité sociale, ce qui a provoqué l'intervention de l'abbé Pierre.

Cette loi, entrée en application en janvier 2002, oblige les communes urbaines de plus de 3 500 habitants (de plus de 1 500 habitants en Île-de-France) à disposer de plus de 20 % de logements sociaux. Mais les communes peuvent s'exonérer de cette obligation en versant une pénalité de 152 euros par logement manquant et par an. Et elles peuvent encore échapper à ces pénalités, parfois seulement par la promesse de construire.

De nombreuses municipalités préfèrent donc payer ces faibles pénalités que de faire construire suffisamment de logements sociaux sur leur territoire.

Parmi les 742 communes concernées par cette loi SRU, la moitié ne remplirait pas les objectifs fixés, essentiellement des villes « riches », comme par exemple, Saint-Maur-des-Fossés dans le Val-de-Marne, ou encore... Neuilly-sur-Seine.

Malgré la faible contrainte financière, plusieurs députés de droite veulent restreindre encore plus la portée de cette loi. Le député-maire de Maisons-Laffitte dans les Yvelines qui n'a pas encore 7 % de logements sociaux, a même déclaré : « Je n'ai pas honte de dire que je veux flinguer cet article ». D'autres députés, plus hypocritement, préconisent des aménagements de la loi... qui la rendraient encore plus inopérante.

La portée réelle de la loi SRU sur le nombre de logements sociaux construits chaque année est sans doute difficile à estimer. Par contre, il est évident qu'elle donne des boutons à tous les maires et députés adeptes de la devise : « pas de pauvres chez moi ». Et si cette loi SRU, pourtant bien pauvre, sort amoindrie de ce débat, comme cela est probable, cela donnera une fois de plus, la mesure de ce que le gouvernement est prêt à faire pour faire respecter son « Engagement national pour le Logement » : du baratin.

Bertrand GORDES

• Amiante dans une usine désaffectée à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

Les patrons coupables courent toujours

À Aulnay-sous-bois, en Seine-Saint-Denis, le collectif des riverains et victimes du CMMP, le Comptoir des minéraux et matières premières, appelle à manifester samedi 21 janvier contre la présence de cette usine laissée à l'abandon qui a broyé de l'amiante jusqu'en 1975.

Avec d'autres associations dont l'ADDEVA 93, l'Association départementale de défense des victimes de l'Amiante, Ban Abestos France (Interdire l'amiante), Aulnay Environnement ou encore l'Association des Parents d'élèves de l'école maternelle située à proximité des bâtiments contaminés, ce collectif se bat depuis des années pour obtenir un « désamiantage-déconstruction sous bulle » par le responsable, à savoir le patron du CMMP.

L'usine est certes fermée depuis 1991, mais les bâtiments sont toujours là, sans qu'il y ait eu pour l'instant le moindre désamiantage, et ce malgré la présence d'une école maternelle et de pavillons d'habitations à proximité. Le collectif des riverains a recensé d'ores et déjà une cinquantaine de personnes contaminées dans le passé dont trente-deux vivaient dans un environnement proche et seize autres avaient travaillé dans l'usine. La moitié d'entre elles est décédée aujourd'hui.

Mais il existe certainement bien d'autres victimes, car l'usine a employé durant des années des travailleurs immigrés qui sont depuis retournés

dans leur pays.

Lorsque la première victime Pierre Léonard est décédée en 1996 à 49 ans d'un mésothéliome, un cancer de la plèvre dû à l'amiante, sa famille voulut comprendre ce qui avait pu se passer puisque Pierre Léonard n'avait jamais travaillé au contact de l'amiante. Les gens du quartier finirent pas se souvenir de cette usine « du bout de la rue » que tout le monde appelait « l'usine amiante ». En fait, Pierre Léonard avait été exposé lorsqu'il était élève dans l'école proche de l'usine. Lorsque sa famille commença à mener une enquête pour tenter de prouver la responsabilité du CMMP dans la mort de leur proche, elle buta sur ce mur du silence sur lequel ont buté tous ceux qui ont voulu dénoncer le scandale de l'amiante : la mairie d'alors prétendait que l'usine ne fabriquait que des produits anodins, la préfecture de son côté affirmait que l'usine n'avait traité l'amiante bleu (le plus toxique) qu'avant la guerre. Une pré-enquête fut ouverte en 1997, mais ce n'est qu'en 2000, après cinq ans de démarches, que la famille obtint l'autorisation auprès de la CADA, la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, de consulter librement les dossiers et de réunir nombre de photocopies de pièces permettant de reconstituer toute l'affaire.

Les proches des victimes ont ainsi appris que lorsqu'en 1938 le CMMP installa son usine de broyage de minéraux en plein centre-ville, les autorités de l'époque donnèrent leur

accord. Pourtant le danger mortel que constitue l'amiante était déjà connu depuis longtemps. Les conditions de travail à l'intérieur de l'usine étaient catastrophiques : l'amiante était jeté dans les trémies et récupéré en farine dans des sacs, et toutes ces opérations étaient manuelles. « À plus de six mètres, on ne se reconnaissait pas entre collègues tant le brouillard de poussière était épais » raconte un ancien ouvrier. Les bâtiments faits de tôle et de briques n'avaient aucune étanchéité, les poussières s'échappaient donc, venant polluer l'école et les habitations voisines. Malgré ces faits et les plaintes répétées émanant des riverains, en 1970 encore le fonctionnement de l'usine était jugé acceptable par les autorités. En 1986, le CMMP commercialisait toujours de l'amiante dans son usine d'Aulnay, vantant ses produits dans l'annuaire de la chimie.

La détermination des habi-

tants finit par pousser la préfecture à prendre un arrêté le 5 août 2004, enjoignant au CMMP, qui, entre temps, avait tenté de se débarrasser du site, de démolir l'usine après l'avoir désamiantée. Mais le pollueur ne veut pas payer ce désamiantage estimé à deux millions d'euros et se défend en affirmant que l'amiante ne proviendrait pas de l'ancienne activité industrielle mais du toit en fibro-ciment, et serait donc de la responsabilité de l'acheteur

Les victimes avaient obtenu une mise en examen du CMMP pour « homicides involontaires et blessures involontaires » en avril 2005, qui a été annulée depuis. Ce patron qui est probablement responsable de bien plus de morts que n'a pu en recenser le collectif est, comme tous les patrons qui ont utilisé l'amiante, un assassin... qui court toujours.

Aline RETESSE

Un témoignage

Abdelkader Mezzoughi qui fait partie des ouvriers qui ont travaillé au CMMP, cité entre autres par *Le Monde Diplomatique*, a raconté : « Sept membres de ma famille ayant travaillé dans cette usine sont morts avant même de toucher leur retraite. Nous habitons tous aux alentours, c'était la guerre d'Algérie, nous évitions les déplacements risqués. Quand mon père (mort à 58 ans d'un mésothéliome)

rentrait à la maison, il était recouvert de poussière blanche. On n'y accordait pas d'importance. Il disait : tu prends une bonne douche et la poussière, elle est partie ! Moi-même j'ai travaillé là-bas entre 1961 et 1963. Nous étions sans protection dans un tel nuage de poussière qu'on ne se voyait pas à deux mètres. Les broyeurs marchaient 24 heures sur 24. »

• Calais

Les habitants contre le stationnement payant

À Calais, cela fait trois mois que le mécontentement contre l'extension du stationnement payant, décidé par la municipalité PC-PS, s'exprime à travers un comité de riverains auquel participent des militants de Lutte Ouvrière.

Jacky Hénin, maire de Calais et député européen du PCF, veut infliger à un quartier populaire un impôt supplémentaire et injuste, pour satisfaire un opérateur privé qui installe un nouveau centre commercial...

Des tracts ont été distribués

et des manifestations organisées, une pétition a recueilli près de 8 000 signatures. Le maire, qui jusque-là feignait d'ignorer le comité de riverains, a finalement reçu une délégation et pris la liasse de pétitions. Il a légèrement reculé en admettant la gratuité pour les foyers gagnant moins de 9 000 euros brut par an, puis a monté le seuil à 12 000 euros. Bien sûr, c'est très insuffisant, même si c'est un soulagement pour les personnes concernées, celles qui touchent à peu près l'équivalent

d'un smic par foyer. Mais c'est la gratuité pour tous les riverains et les salariés que nous exigeons.

L'opposition de droite dans le conseil municipal a voté contre ce projet. La conseillère municipale et régionale UMP a critiqué cette mesure mais s'est bien gardé de désavouer ses collègues qui font payer le stationnement dans les municipalités de droite, comme Gaudin, à Marseille, et elle soutient le gouvernement qui mène une offensive contre le niveau de vie des

travailleurs et des chômeurs.

Les élus du Parti Socialiste – tous ont voté cette mesure – se taisent sur le sujet.

Quant aux élus du Parti Communiste, que pensent-ils de l'opposition des militants du PCF à la tentative d'extension du stationnement payant dans le centre-ville de Dunkerque, et aussi de l'opposition et de la mobilisation de leur parti contre le projet de stationnement payant sur le parking de l'hôpital... de Valenciennes ?

Correspondant LO

• SNCF

La direction fait son show : cause toujours !

Jeudi 26 janvier, afin de mettre les travailleurs embauchés au cours de l'année 2005 sur les rails comme elle le souhaite, la direction SNCF n'a rien trouvé d'autre que de les convoquer au Palais des Expositions de la Porte de Versailles à Paris, en présence de Gallois, président de la SNCF, de Pépy, directeur général-adjoint, de Thierry Mignauw, directeur du Transilien, épaulés par des escadrons de cadres et agents de maîtrise.

Gallois attendait ainsi 4 500 nouveaux jeunes embauchés pour son super-briefing, qui n'a pas l'air de recueillir le succès espéré puisqu'il a décidé d'obliger tous ceux qui seraient ce jour-là en journée de formation à venir l'écouter à la Porte de Versailles ! Ne pas laisser le choix de ne pas répondre à son invitation, c'est encore le meilleur moyen de s'assurer un public...

Il est vrai que le monde décrit dans les discours des Gallois, Pépy et autres Mignauw a peu de chose à voir avec la réalité vécue par les travailleurs. Les salaires d'embauche sont minables (souvent à peine au-dessus du smic) et ils le restent pendant des années, sinon pour toujours. Aux guichets de vente de billets pour les voyageurs, la direction exige que le maximum de nuitées d'hôtels (pour le profit du groupe Accor) soient placées et que le maximum de voitures du groupe Avis soient louées. Il faut faire du « chiffre » tout en acceptant la suppression de plus de 2 000 guichetiers. Dans les ateliers, les horaires visent à réduire au maximum l'immobilisation des rames destinée à leur entretien

et à leur révision et s'accompagnent de nuits de plus en plus nombreuses pour « coller » aux trains.

Pour les agents de conduite, désormais, le seul fait de vouloir que les repos réglementaires soient respectés dans les roulements signifie une bagarre permanente. Lors de la dernière grève sur les lignes D et B du RER, les cheminots ont été traînés dans la boue par la direction parce qu'ils refusaient de travailler onze semaines d'affilée sans week-end. Et dans tous les secteurs, les ateliers, les gares,

les chantiers, les directions font pression sur l'encadrement pour qu'il impose des conditions de travail aggravées en espérant que les plus jeunes acceptent sans broncher. L'an dernier il y a eu 4 500 embauches pour 7 200 départs ; pour 2006, la direction annonce encore la suppression de 2 750 emplois. Cela signifie qu'elle demandera à ceux qui restent de travailler plus et qu'elle continuera à embaucher de nombreux travailleurs précaires, en CDD à répétition. C'est inacceptable.

Gallois veut que la SNCF devienne une entreprise comme une autre, qu'elle soit rentable, qu'elle génère du profit. Pépy l'a déjà dit : il faut que les deux années qui viennent soient des « années business ». Car même si, la main sur le

cœur, Gallois nie toute intention de privatiser, la direction garde les yeux rivés sur une SNCF bien présentable aux capitalistes, privatisable par secteurs entiers. En fait, la mission de service public de la SNCF, la direction en parle surtout lorsqu'il y a une grève, pour faire du chantage aux cheminots et pour tenter de les dénigrer auprès des voyageurs. Le reste du temps, elle rogne sur tout et les travailleurs du rail comme les usagers en sont les victimes.

Dans ces conditions, ce n'est certes pas le grand show organisé par Gallois et compagnie qui peut réussir à faire marcher les nouveaux embauchés au même pas qu'eux !

Correspondants LO

• SNCF – Rive-de-Gier et Saint-Chamond (Loire)

Quel avenir pour les gares ?

La politique de réduction d'effectifs à la SNCF entraîne dans les petites gares une dégradation des conditions du service, aussi bien pour les usagers que pour les cheminots. Le personnel des deux gares de la vallée du Gier, Rive-de-Gier et Saint-Chamond, a réagi en s'adressant par tract aux usagers et en signant une pétition demandant une table ronde à laquelle participeraient les maires des deux

communes, les responsables de la SNCF et ceux de la région Rhône-Alpes, dirigée par le Parti Socialiste, désormais responsable des trains express régionaux.

Leur tract, distribué dans les trains entre Saint-Étienne et Lyon, dénonce les projets de la SNCF et leurs conséquences probables : suppression d'effectifs (une dizaine) sur les deux gares, dans une vallée déjà bien sinistrée ; suppres-

sion du chef de service courant 2007, ce qui va engendrer un manque d'informations pour les usagers ; aucune prise en charge pour les personnes à mobilité réduite ; problèmes d'accueil et de sécurité pour les voyageurs, par exemple en ce qui concerne la sécurité des traversées des voies ; personne dans ces deux gares entre 21 heures et 5 heures du matin.

Correspondant local

• La Poste Centre de tri J.-J.-Bosc – Bordeaux

Arbitraire postal

Près de 85 % des 175 postiers des différentes brigades de nuit du centre de tri J-J-Bosc de Bègles, près de Bordeaux, ont arrêté le travail vendredi 20 janvier. C'était le jour de la commission paritaire (qui n'est paritaire que de nom, car la direction a d'office une voix de plus que les syndicats) censée discuter de la réintégration de l'un des quatorze syndicalistes sanctionnés en juillet dernier.

Une semaine auparavant, la direction avait laissé entendre qu'elle ne réintégrerait pas ce camarade sur son poste de travail, au centre de tri. Pour protester, une centaine de postiers se sont rassemblés sous les fenêtres de la direction.

Les sanctions, lourdes et injustes, avaient été prises suite à la lutte des postiers contre le plan de quarante-huit suppressions d'emplois. La direction entendait alors faire un exemple

contre ceux qui se battent contre sa politique de rentabilisation. Elle avait fait envoyer le GIPN et fait mettre neuf syndicalistes en garde à vue et en examen, après avoir porté plainte pour une prétendue séquestration à l'encontre de cinq de ses cadres.

Parmi les quatorze sanctionnés, certains ont été « déplacés d'office », c'est-à-dire mutés sur un bureau de poste. Un syndicaliste contractuel a été licen-

cié et les autres, fonctionnaires, ont été mis à pied pour une durée allant jusqu'à deux ans. Quant au camarade en cause, après lui avoir imposé une mise à pied de six mois, la direction a confirmé à l'issue de la commission paritaire qu'elle entendait lui imposer une deuxième sanction en le déplaçant d'office dans un bureau de poste comme facteur.

Pour justifier cette « double peine », La Poste prétend qu'il n'y aurait plus de poste correspondant à sa qualification sur le centre. Ce n'est qu'un prétexte car, sur le fond, La Poste entend toujours faire un exemple contre les travailleurs s'opposant à sa politique. De plus, elle

ne veut pas voir revenir au centre de tri un militant syndical alors qu'elle a un nouveau plan de « réorganisation » dans ses cartons et qu'en septembre elle a déjà dû réintégrer bien malgré elle deux des quatorze, suite à une décision du tribunal administratif cassant la procédure disciplinaire. La Poste a fait appel et les procédures administratives, mais aussi pénales, sont loin d'être finies.

Si la direction ne réintègre pas notre camarade au CTC, la grève quasi unanime des collègues de nuit montre qu'elle n'en a pas fini avec les réactions des postiers du centre de tri.

Correspondant LO

• Samaritaine Paris

Une fermeture éclair qui cache la spéculation immobilière

Le rapport de l'expertise commandée par les syndicats CGT et CFTC de la Samaritaine confirme ce que les salariés savaient depuis le début. Pour fermer ce grand magasin parisien quelques jours seulement après l'avoir annoncé, et conduire à terme des centaines de salariés vers le chômage, le groupe LVMH appartenant à Bernard Arnault, l'une des plus grosses fortunes de France, avait trouvé un prétexte : celui des problèmes de sécurité et de risque d'incendie.

Depuis 1983 pourtant, les rapports alarmants de la commission de sécurité de la préfecture de Police de Paris s'étaient succédé sans que l'on évoque la nécessité d'une fermeture, y compris le dernier rapport sur lequel LVMH s'est appuyé. LVMH et Arnault ne pouvaient en tout cas ignorer la situation du magasin sur le plan de la sécurité lorsqu'ils l'ont acheté en 2001. Mais, loin de s'atteler à régler d'éventuels problèmes liés à cette insécurité, ils les auraient au contraire aggravés, aux dires des experts, en augmentant la surface de zones de stockage sensibles.

Le rapport des experts juge par ailleurs fantaisiste la durée de six ans annoncée pour les travaux de sécurisation. Selon eux, un an et demi suffirait pour les effectuer.

Après la reprise par LVMH, la Samaritaine a connu quatre années déficitaires. Situation surprenante de la part de Bernard Arnault, d'habitude bien plus avisé pour profiter des bonnes affaires. Il y a, c'est l'évidence, d'autres enjeux dans l'acquisition de l'immeuble de la rue de Rivoli. À eux seuls, cet immeuble et son site, au cœur de Paris, représentent un excellent placement... immobilier.

À propos de ce rapport commandé par les syndicats, la direction de LVMH parle de « procès d'intention ». Mais, rapport d'expertise ou pas, le prétexte de la sécurité est un stratagème cousu de fil blanc pour fermer la Samaritaine.

Michel ROCCO

• Liebherr Aerospace – Toulouse

Le patron se gave, les salariés réclament leur dû

Liebherr Aerospace, entreprise du secteur aéronautique où travaillent 700 salariés, dont 200 en production, produit principalement des systèmes de pressurisation et de climatisation pour tous types d'avions et d'hélicoptères, civils et militaires. Le principal client est bien entendu Airbus et, depuis plusieurs années, la santé économique de l'entreprise est florissante, à tel point que l'agrandissement de l'usine a pu se faire sans que le patron ait à emprunter.

Les affaires vont donc bien pour lui, le bénéfice net en 2005 ayant augmenté de 27 % par rapport à 2004, soit 15 000

euros par salarié. Cela n'a pas empêché le patron, à l'occasion des négociations salariales 2006, d'annoncer que le budget global consacré aux augmentations subirait une baisse de 0,5 % par rapport à 2005. Pour essayer de faire passer cette pilule amère, la direction l'a enrobée d'une prime exceptionnelle versée en janvier, égale à 1 % du salaire annuel, c'est-à-dire 100 à 200 euros pour les ouvriers.

Après la dernière réunion de négociations, la CGT, seul syndicat présent, a appelé à une demi-heure de grève le 5 janvier. 180 travailleurs ont répondu présent et une partie des ouvriers de la production

ont alors demandé au syndicat, qui voulait en rester là, de continuer la bagarre.

La semaine suivante, tous les jours, au changement d'équipe, la trentaine d'ouvriers qui fabriquent les échangeurs thermiques se rassemblaient, rejoints par quelques ouvriers d'autres secteurs de la production. Et il y était question de revendications et de grève. Le syndicat demande alors une nouvelle réunion à la direction, lors de laquelle la prime annoncée passa de 1 % à... 400 euros pour tout le monde. Pour les travailleurs, c'était certes un premier geste, mais ça ne suffisait pas, les plus déterminés demandant à

juste titre une augmentation mensuelle de 100 euros.

Devant la grogne persistante, la CGT appela à une grève d'une heure le lundi 16 janvier pour les secteurs de la production. À une centaine, il fut alors décidé de reconduire l'heure de grève tous les jours, avec le souci de gagner à la lutte d'autres secteurs de l'usine.

Pendant la semaine suivante, le nombre de grévistes a progressé avec l'apport de nouveaux, notamment des bureaux. La revendication finalement retenue par le syndicat est de 50 euros mini et le retour aux 3,5 % de la masse salariale consacrée aux augmentations,

comme en 2004. La direction ne bougeant pas, beaucoup sont maintenant convaincus qu'il faut que le mouvement prenne de l'ampleur et fasse mal au patron, c'est-à-dire au portefeuille. Ce que la CGT a traduit par un appel à six arrêts de travail d'un quart d'heure par jour à partir du lundi 23 janvier.

On en est là pour l'instant et les débrayages, même limités, perturbent la production. Le 23, il y avait 100 à 130 grévistes à chaque quart d'heure de grève. Pour gagner, il faudrait certes plus. Mais pour beaucoup c'est un début !

Correspondant LO

• Quelle – Saran (Loiret)

Les employés sacrifiés sur l'autel des profits

Le 30 novembre dernier le groupe KarstadtQuelle, leader européen de la vente par correspondance (VPC), a annoncé la suppression de 209 emplois. En Allemagne, cela fait plus d'un an que, de restructurations en ventes de magasins, la direction sabre dans les effectifs pour faire remonter la courbe de ses profits.

Sur les sites de Saran (Loiret) et de Tourcoing (Nord) c'est le durcissement des exigences des actionnaires qui a conduit d'abord à une aggravation des conditions de travail ces dernières années, puis à des externalisations, et enfin à des licenciements.

Sur un effectif de 760 personnes à Saran, 180 emplois devraient être supprimés. Le directeur nous dit que licencier permettrait de sauver l'entreprise et qu'il ferait en sorte qu'aucun salarié ne se retrouve sans emploi. Mais comment le croire, lui qui par le passé a déjà « redressé » par les mêmes moyens une autre entreprise de la VPC ?

Pour l'heure, dans l'entreprise, les pressions pour faire le rendement continuent comme avant. Tous les jours, nous recevons notre papier qui mentionne la cadence atteinte la veille, et qui pointe éventuellement les défaillances. Les problèmes de santé sont très nombreux : mal aux mains, aux poignets, aux coudes et aux épaules, hernies discales, effets du stress, etc. Les charges de travail sont éreintantes. Au service de la distribution, ce sont plusieurs

milliers d'articles (vêtements mais aussi chaussures, draps, assiettes...) qu'il faut manipuler et aller chercher en haut, en bas, en ayant l'œil partout. À l'expédition, c'est entre 60, 80 voire 90 colis qu'il faut confectionner en une heure. Au courrier, c'est 200 enveloppes à l'heure qu'il faut traiter. Au reconditionnement des vêtements, c'est plus d'une centaine à l'heure, et ainsi de suite. Au téléphone, il y a un intervalle de deux secondes entre chaque appel... Pas étonnant que la Caisse régionale d'assurance maladie relève parmi les employés de Quelle un nombre anormal de problèmes de santé.

Ce ne sont évidemment pas nos salaires qui ont pu affecter les profits de l'entreprise, puisque dans certains services ceux-ci atteignent moins de 1 000 euros pour dix ans d'ancienneté. Mais qu'importe aux actionnaires, ils n'en ont jamais assez.

Et parmi ces actionnaires il y a des gens immensément riches : selon le magazine américain *Forbes*, la fortune de l'héritière, Madeleine Schickedanz, est estimée à plus de trois milliards de dollars, ce qui la place parmi les 200 plus riches de la planète. C'est dans les poches de ces gens-là que se sont accumulés les profits.

Et il y aurait largement de quoi maintenir nos emplois et nos salaires. Quand il y avait des bénéfices, les actionnaires n'ont jamais proposé de les partager. Aujourd'hui, s'il faut faire des sacrifices, c'est à eux de payer, pas aux employés de Quelle.

Correspondant LO



Bagarre entre dockers et policiers, déjà en mars 2003, près du Parlement européen. Mais la Justice est du côté des armateurs.

• Dockers

La légitime défense condamnée

Treize condamnations allant jusqu'à quatre mois de prison ferme : tels sont les résultats du jugement en comparution immédiate pour « dégradations, violences et rébellion à agent » qui a suivi la manifestation de milliers de dockers le 16 janvier à Strasbourg.

Cette manifestation s'était terminée par des heurts avec la police, celle-ci entendant empêcher les dockers de venir crier leur colère trop près des députés européens, qui discutaient d'une loi libéralisant le trafic portuaire. Plusieurs vitres du Parlement avaient volé en éclats, mais surtout les principaux ports d'Europe étaient paralysés par la grève.

À l'image de ce qui s'est déjà pratiqué dans d'autres secteurs, ce projet soumis au Parlement européen consistait à déréglementer « l'accès aux services portuaires », en parti-

culier en affirmant un principe « d'auto-assistance » : les armateurs n'auraient plus été tenus de confier à des dockers qualifiés les tâches de chargement et de déchargement des navires, et auraient pu pour cela faire appel à leurs propres équipages. C'est-à-dire qu'ils auraient ainsi pu mettre directement en concurrence une main-d'œuvre sous-payée et pas nécessairement qualifiée pour ce genre de tâche, amenée depuis les pays pauvres, avec les dockers des ports européens.

Les députés ont finalement rejeté le projet, mais cela risque de n'être que partie remise, car ils ont tenu à affirmer leur volonté d'y revenir un jour ou l'autre. La réaction des dockers, organisée à l'échelle de l'Europe, n'est sans aucun doute pas étrangère à la prudence qui a gagné le Parlement européen. Et pour les

travailleurs, cette journée d'action qui couronnait une mobilisation de plusieurs semaines, et son issue, ont été un succès.

Les condamnations sont lourdes. Le juge qui les a prononcées a stigmatisé « la violence aggravée de prévenus qui ont profité de l'anonymat procuré par la manifestation ». Mais la violence quotidienne exercée contre le monde du travail dans l'anonymat que procurent les conseils d'administration ou les coulisses de l'appareil d'État, et contre laquelle les dockers ne faisaient qu'exercer une légitime défense, celle-là ne se trouve jamais jugée par les tribunaux. Les dockers n'ont fait, après tout, que se rendre, un tout petit peu, justice. Et pas à huis clos mais au grand jour, prenant l'opinion à témoin.

Jean RAYNARD

• Burgess-Norton (ex-IP Marti) – Vieux-Charmont (Doubs)

Un sursis imposé par la détermination

Le patron de Burgess-Norton (ex-IP Marti) voulait fermer l'usine de Vieux-Charmont, dans le Doubs, comme on éteint la lumière, le mépris en plus, expliquant aux salariés : « On n'est pas la Sécurité sociale » ! Il avait commencé à déménager les machines le 20 novembre dernier et, en riposte, les 69 travailleurs occupaient celle-ci depuis.

Burgess-Norton avait demandé au tribunal de commerce la mise en liquidation judiciaire mais, mercredi 18 janvier, le tribunal l'a refusée et a accordé un sursis : l'usine Marti a été mise en redressement judiciaire pour une période de six mois. La fermeture est donc suspendue... provisoirement.

Lors de l'audience, le 18 janvier, le tribunal a constaté la cessation de paiement, mais il n'a pas suivi le Comité d'entreprise qui demandait qu'elle soit reconnue comme frauduleuse, en raison de mouvements de fonds bizarres de l'entreprise de Vieux-Charmont vers la maison-mère.

Après deux mois d'occupation, les travailleurs de Marti ont donc repris le travail avec le sentiment d'avoir fait reculer la direction, même si, bien sûr, rien n'est acquis. La satisfaction et le soulagement étaient manifestes lors de la reprise du travail, lundi 23 janvier, accompagnée d'une cinquantaine de militants CGT de la région de Montbéliard. Sans compter que les pertes de salaire seront minimales grâce à la solidarité finan-

cière de la population.

Dans la région de Montbéliard-Mulhouse, l'écœurement est grand contre les suppressions d'emplois qui se succèdent en rafale. Non seulement Peugeot liquide les intérimaires par centaines (plus de 600 à Sochaux et plus de 400 à Mulhouse), mais tous les sous-traitants licencient par dizaines. Les donneurs d'ordres font pression sur les sous-traitants pour diminuer les prix et, à leur tour, les sous-traitants font pression sur les travailleurs... en licenciant à tour de bras. La mobilisation des travailleurs de Marti, refusant d'accepter cela, a rencontré le soutien de la population, même si dans la plupart des entreprises le fatalisme domine encore.

La fermeture de Marti avait

été planifiée par Burgess-Norton avec la complicité des donneurs d'ordres, PSA et Renault. Renault – un cinquième de la production de cette usine qui fabrique des axes de piston – a déjà passé commande ailleurs, et la CGT compte interpeller Sarkozy lors de sa venue à Montbéliard, car l'État en est encore le principal actionnaire.

PSA, le principal client, s'est lui aussi fourni ailleurs. Mais il aurait fait des promesses de commandes... Il est sûr que la mobilisation des travailleurs de l'usine Marti, située aux portes de Sochaux, dénonçant les donneurs d'ordres comme PSA qui font fortune en massacrant les emplois, n'était pas vraiment la meilleure publicité pour les marques Peugeot et Citroën.

Correspondant LO

• CF Gomma – Rennes

Le début d'une riposte

L'usine CF Gomma, à Rennes, est en dépôt de bilan depuis décembre 2005 à cause de difficultés financières provoquées par les magouilles organisées par les patrons du groupe.

La plus grande incertitude règne sur l'avenir de l'entreprise et PSA, principal débouché pour la production de l'entreprise, ne s'engage pas sur des perspectives d'avenir. Une intersyndicale appelait l'ensemble du personnel à manifester le samedi 21 janvier pour défendre les 2 000 emplois. La veille de cette manifestation, la direction a fait savoir aux salariés que la situation imposait de supprimer 328 postes de travail, et le lendemain elle annonçait la convocation d'une réunion du Comité d'entreprise pour discuter des procédures de restructuration.

Le samedi, place de la Mairie, il y avait plus de 1 000 personnes dans le cortège de CF Gomma et ce sont près de 3 000 personnes, dont des délégations de travailleurs de PSA,

qui ont manifesté pour protester contre toute perte d'emploi dans cette usine.

Chacun sait qu'il ne suffira pas de cette manifestation pour faire reculer les projets patronaux, qui pourraient même être aggravés par les prétentions des repreneurs, quand ils se feront connaître. Et dans la manifesta-

tion tout le monde avait conscience des responsabilités de PSA dans cette affaire. 95 % de la production de l'usine rennaise de Gomma est destinée à PSA, et en particulier à son usine de montage de Rennes. Aujourd'hui cette production est indispensable pour assurer la fabrication journalière des

voitures. C'est une arme entre les mains des salariés de Gomma.

Alors, il faut souhaiter que cette manifestation soit le début d'une mobilisation pour imposer aux dirigeants de PSA des solutions garantissant l'emploi de tous les salariés de Gomma.

Correspondant LO



• Hutchinson – Chalette-sur-Loing (Loiret)

Accident mortel

Mardi 17 janvier, deux ouvriers d'une entreprise de couverture qui travaillaient à l'entretien des bâtiments de l'usine Hutchinson, près de Montargis, ont fait une chute mortelle de dix mètres. Ces deux couvreurs réparaient le toit de l'atelier 780, à bord d'une nacelle appartenant à Hutchinson, quand celle-ci a basculé.

L'enquête n'a pas encore établi si l'engin était en bon état et homologué, ni si les deux tra-

vailleurs étaient habilités pour s'en servir.

Le vendredi précédent, la CGT était intervenue auprès de la direction car les deux couvreurs n'étaient pas attachés et parce que la nacelle n'était pas prévue pour être utilisée à l'extérieur, mais uniquement pour des travaux d'intérieur.

Dans l'usine, et notamment à l'atelier 780, cet accident a causé une grande émotion. Ce qui ne fut pas le cas, semble-t-il,

pour le responsable du département, qui demanda de continuer à travailler comme si ce qui arrivait n'avait été qu'un banal incident.

À l'usine, nous travaillons sur certains postes dans des conditions dangereuses, et c'est encore plus vrai pour les travailleurs des entreprises sous-traitantes. Bien souvent ceux-ci se retrouvent à effectuer des travaux sans avoir été suffisamment formés ou informés des

consignes de sécurité, afin de gagner du temps ou de diminuer le coût des prestataires.

Aussi, il n'est nul besoin d'attendre les résultats de l'enquête pour savoir que cet accident n'est pas dû à la fatalité. C'est la conséquence d'une politique patronale qui exige que le travail soit fait au plus vite, et bien souvent au détriment de la sécurité.

Correspondant LO

• Thomson Angers

Débrayages contre un licenciement pour l'exemple

La direction de Thomson à Angers a décidé de partir en guerre contre les arrêts maladie. Elle vient de lancer une procédure de licenciement contre un camarade qui a eu six arrêts en 2005. Et elle ne se cache pas pour proclamer que c'est pour cette raison qu'elle licencie, tout en sachant qu'elle sera sûrement condamnée pour licenciement abusif par les Prud'hommes. En fait, elle voudrait bien faire peur à chacun d'entre nous, dans une période où elle veut intensifier les cadences de travail. Par exemple, l'année dernière nous avons dû travailler trois mois en modulation haute (43 h 50 par semaine) et cela a provoqué l'épuisement de beaucoup d'entre nous, et donc une augmentation des arrêts maladie.

Pour cette année, c'est cinq mois de modulation haute que la direction veut imposer... Autant dire que, vu les conditions de travail et les cadences actuelles, c'est mission impossible et beaucoup d'entre nous ne pourront pas tenir le coup !

Et c'est pour essayer de nous contraindre à tenir au travail, quel que soit notre état de santé et de fatigue, que la direction essaie de nous intimider en mettant en place cette procédure de licenciement.

La réaction ne s'est pas fait attendre : pendant quatre jours, des débrayages de deux à trois heures ont eu lieu et nous nous y sommes retrouvés jusqu'à 300, soit les trois quarts du personnel de production. La plupart d'entre nous se rendent bien compte qu'il s'agit d'une politique systématique de la direction visant à nous imposer des conditions de travail et des cadences insupportables. C'est pourquoi la réaction a été une nouvelle fois massive.

Si nous laissons passer les mesures les plus antiouvrières de cette direction, notre situation deviendra quotidiennement intenable. Alors, à chaque fois la direction a eu droit à des débrayages et a dû parfois reculer.

C'est donc un nouvel épisode de cette guerre qui se joue aujourd'hui, guerre que la direction est loin d'avoir gagnée...

Correspondant LO

• Eurodisney

Mickey veut nous faire travailler plus

En décembre dernier, plus de 4 000 salariés d'Eurodisney (sur 12 300) avaient protesté par pétition, et plusieurs centaines par un débrayage, contre la suppression de la prime de 100 euros. Cette suppression n'était en fait que le prélude d'une véritable offensive de la direction pour tenter de revenir sur les 35 heures.

En octobre dernier le PDG, Karl Holz, avait déjà pointé le bout de l'oreille en déclarant que « l'entreprise souffrait du manque de flexibilité des salariés ». Puis il annonçait un bilan financier négatif (comme les années précédentes) dont il rendait responsable une prétendue hausse des frais de personnel due à « l'augmentation du salaire minimum en France ainsi qu'à une baisse des subventions liées à la mise en place des 35 heures ».

Un déficit à prendre avec des pincettes

En fait, le déficit de 94,9 millions d'euros est à prendre avec des pincettes et surtout, il est à mettre en regard avec les bénéfices de la société-mère, The Walt Disney Company, gigantesque entreprise qui a engrangé un profit de 2,3 milliards de dollars pour son dernier exercice !

Quant aux prétendues hausses des charges, la direction ne manque pas de culot pour les invoquer ! Le dernier bilan social qu'elle a publié affichait 1 565 salariés au smic ou à peine au-dessus : 14,5 % du personnel pour lesquels elle perçoit un allègement de 26 % de ses charges. Pour 6 248 autres salariés qui gagnent moins de 1,6 fois le smic, Eurodisney bénéficie d'allègements dégressifs de charges sociales. Mais cela, bien entendu, elle n'en parle pas.

Travailler 4 heures un jour, 10 heures le lendemain !

C'est au nom de cette argumentation fallacieuse que la direction veut obtenir une flexibilité accrue des horaires. Elle est pourtant déjà bien large. Il y a tous les horaires chez Eurodisney, de jour, de nuit, en équipes, avec des dérogations pour des journées de 12 heures, pour des semaines de six jours, avec des plannings connus à peine trois semaines en avance, et parfois moins. C'est tout cela qu'elle voudrait aggraver. Les principa-



Débrayage, le 29 décembre 2005.

les mesures seraient :

- La possibilité d'adapter les horaires quotidiens au flux de clientèle : travailler 4 heures un jour, 10 heures un autre, selon les besoins.

- La durée maximale journalière de travail généralisée à 12 heures, mais pas plus de « deux fois par semaine calendaire pour un même salarié et pas plus de deux fois consécutives ».

Monsieur est trop bon...

- Les plannings communiqués deux semaines à l'avance au lieu de trois.

- Pour les cadres, suppression de 10 jours de RTT...

Augmentations au mérite

La direction a lié les négociations sur le temps de travail aux négociations salariales, sur lesquelles elle est partie très bas : 15 euros pour les salaires au-dessous de 1 473 euros brut (la moitié du personnel environ). Pour les autres, une enveloppe d'augmentations individuelles de 0,5 % dans un premier temps, de 1 à 2 % selon les catégories ensuite. Et, pour faire passer le tout auprès des syndicats, elle a accordé quelques menus avantages demandés depuis longtemps, comme une tolérance pour le pointage ou une prime de crèche de 250 euros annuels.

Les syndicats ont dénoncé

devant la presse cette parodie de propositions. Ils ont entamé diverses démarches d'ordre juridique et préparent un tract d'information au personnel. Il n'est jamais trop tard...

Le personnel n'est pas du tout d'accord

Dans les boutiques, sur les attractions, le sous-effectif est permanent. Les employés n'ont pas de pause pendant des heures et ils « craquent » régulièrement. Il arrive que des boutiques ou des attractions ferment provisoirement par manque d'effectif.

Alors, parmi le personnel, c'est l'unanimité contre ces mesures. « Il ne faut pas que les syndicats signent », « 15 euros, pour accepter cela, la carotte est mince », « Ils veulent nous faire finir à 2 heures du matin au lieu de 23 heures », « On sait très bien qu'ils font dire ce qu'ils veulent à leurs comptes », sont les réflexions les plus entendues.

La parodie des négociations n'est pas finie : deux séances sont prévues d'ici la mi-février. Le personnel attend pour l'instant ce qui va en sortir. Mais sa réaction à la suppression de la prime de 100 euros montre qu'il n'est pas prêt à se laisser faire.

Correspondant LO

Vous avez dit déficit ?

Cette année, Eurodisney a versé 52 millions d'euros de royalties à sa maison-mère, The Walt Disney Company, et Eurodisney a distribué 91,8 millions d'euros à ses créanciers au titre des « charges financières ».

Eurodisney a aussi accordé 6,4 millions d'euros aux membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance. Cela s'appelle « la rémunération du gérant », pour le

fait de venir s'asseoir dans un fauteuil.

Enfin, après avoir encore consacré 144 millions d'euros à la « dotation aux amortissements », Eurodisney annonce un déficit de 91,9 millions d'euros.

Et ce sont les salariés qui se retrouvent sur la sellette et qu'on veut obliger à mettre la main à la poche !

• Grandes surfaces

Les machinations patronales révélées

Il n'est pas exceptionnel que des patrons, petits, moyens, grands, utilisent des méthodes crapuleuses pour se débarrasser des salariés jugés encombrants. Mais il est beaucoup plus rare que ces pratiques soient portées sur la place publique et dénoncées comme elles le méritent.

C'est ce qui vient de se produire avec le témoignage d'un ancien agent de sécurité du groupe Carrefour qui avait permis 150 licenciements en espionnant et en montant de toutes pièces des provocations contre les travailleurs, avant d'en avoir assez... et d'être licencié à son tour. France 3 a diffusé un reportage édifiant sur ces pratiques.

La mission de cet agent de sécurité, embauché en prin-

directeur avait affiché leurs portraits dans le magasin avec la mention « vol »... C'est peu dire que les dirigeants de ces grandes surfaces ne répugnent à aucune infamie.

À Marseille, un délégué CGT de Carrefour avait été licencié et condamné à de la prison pour « subornation de témoin », simplement pour avoir demandé à un vigile de dire la vérité sur un vol supposé. Les directeurs piétinent



cipe pour empêcher les vols par des clients, consistait surtout à surveiller le personnel. Caméras cachées pour filmer à leur insu les salariés, micros dans des lampes ou aux toilettes, mise sur écoute des militants syndicaux et de leurs locaux... Au besoin, il piégeait même ceux que lui désignaient les directeurs de magasin, comme cette caissière coupable de prendre trop souvent le café avec des syndicalistes, à laquelle il avait fait remettre un billet de 50 euros, pour pouvoir l'accuser ensuite de l'avoir volé.

Les grandes surfaces sont coutumières de ces méthodes de voyous. Caissières licenciées à Auchan Bordeaux et à Leclerc pour l'utilisation de quelques bons d'achat oubliés ou laissés par des clients, employés jetés à la rue au Carrefour de Stains (Seine-Saint-Denis) pour avoir soi-disant dérobé un portable ou mangé trois macarons, suivi par le licenciement d'un autre travailleur qui avait dénoncé à la presse la manière dont le

les lois, par exemple celles qui imposent d'informer le personnel des dispositifs de surveillance. C'est d'ailleurs le prolongement de ce qu'ils font en matière d'horaires ou de conditions de travail. Mais ce faisant, ils ne sont que les agents des riches familles qui contrôlent ce secteur.

Les supermarchés ne sont pas les seules entreprises où sévissent ces méthodes. Sous une forme ou une autre, elles sont pratiquées quasiment partout. Faux témoignages pour se débarrasser de travailleurs combatifs, accusations de vol montées de toutes pièces ou accusations de prétendues violences contre la hiérarchie sont le lot de nombre de travailleurs, plus particulièrement ceux qui contestent les pleins pouvoirs des patrons dans leur entreprise. Car pour ces gens-là, vouloir simplement se faire respecter, c'est un délit, dont ils se font justice eux-mêmes. Comme à l'époque féodale.

Daniel MESCLA

• Transpac-Equant France Télécom – Rennes

De division en fusion : même patron, même combat !

À Rennes, depuis la création de Transpac en 1978, un grand nombre d'ingénieurs et de techniciens sont venus travailler dans cette filiale de France Télécom, attirés par le secteur des télécommunications et par des conditions de travail plutôt favorables. Si bien qu'aujourd'hui nous sommes 1 300 à travailler sur le site rennais, sans compter nos collègues travaillant à Paris et dans les autres centres régionaux.

Depuis quelques années, la direction du groupe et les directions locales ont imposé à toutes les catégories de salariés, de l'ingénieur à l'assistante de production, une dégradation progressive des conditions de travail : course permanente à la productivité, effectifs largement insuffisants, augmentations de salaires dérisoires, plans de suppressions de postes, etc. Ces attaques ont lieu aujourd'hui dans un contexte où les patrons du groupe tentent progressivement de réintégrer les filiales dans le giron de France Télécom, avec l'objectif affiché d'augmenter la rentabilité. La direction de France Télécom profite également de ces réintégrations pour faire disparaître les régimes spéciaux un peu plus favorables dont bénéficiaient les salariés de certaines filiales (dont Transpac). Et cela, bien sûr, au nom de l'égalité de tous les salariés, comme si France Télécom n'avait pas les moyens d'aligner les conditions de travail par le haut !

Les salariés de Transpac ont souvent réagi à ces attaques par des mobilisations importantes. Ce fut le cas par exemple en 2001, lorsque la moitié des salariés de Rennes ont été juridiquement transférés dans une autre filiale, Equant, avec la perspective de conditions de travail inférieures à celles qu'ils avaient auparavant. Nous avons gagné alors des augmentations générales de salaires. Fin 2004,

ceux qui sont restés à Transpac ont exigé le maintien des avantages acquis lors de la fusion programmée de Transpac dans France Télécom. Conséquence : la direction de France Télécom a remis son projet d'intégration à plus tard. Et en mai 2005, c'était au tour des salariés d'Equant de faire grève contre un plan de suppressions de postes prévu par la direction d'Equant et pour que les reclassements prévus dans le groupe ne pénalisent personne.

À l'automne 2005, la direction de France Télécom a renouvelé son projet d'intégration de Transpac, mais cette fois elle est parvenue à se concilier les organisations syndicales. La

« fusion » a donc eu lieu au 1^{er} janvier 2006, sur la base d'un accord signé par tous les syndicats, entérinant dans un premier temps la perte d'un certain nombre de jours de congé. Mais surtout, la direction a maintenant l'espoir que, grâce à cette unanimité syndicale, elle pourra éviter d'être confrontée à la mobilisation des salariés quand elle fixera leurs conditions de travail dans France Télécom.

En 2006, comme par le passé, nous avons toujours les mêmes raisons d'imposer que personne ne perde rien aux restructurations en chaîne.

Correspondant LO

• Sociétés de services en informatique

France Télécom organise la précarité

À Rennes, les salariés qui travaillent à Transpac et Equant ont des statuts multiples : fonctionnaires détachés de France Télécom, contractuels en CDI et salariés des sociétés de services en informatique environnantes (les SSII).

Ces derniers sont plus de 200 à travailler directement dans les locaux des deux entreprises. Ils constituent une

main-d'œuvre qualifiée et flexible, sous la pression du chômage qui, depuis plusieurs années, touche de plus en plus d'ingénieurs et techniciens du secteur.

Leurs patrons et la hiérarchie locale des filiales exercent une pression très forte pour que les salariés en « mission » acceptent les astreintes, les horaires décalés, les permanences des vacances. Pour les

horaires de ce type, ils sont bien moins rémunérés que les salariés embauchés à Transpac ou Equant, parfois du simple au double pour un travail identique !

Malgré la division qui transparait parfois, beaucoup soutiennent la revendication défendue régulièrement par la CGT : l'embauche de tous les prestataires qui le souhaitent.

Correspondant LO

• SEB

Les emplois ne sont pas ménagés

Le groupe de petit électroménager SEB prévoit de fermer trois de ses usines françaises, dans les Vosges, le Jura et la Sarthe, et de réduire les effectifs dans une quatrième, dans l'Eure.

L'usine Moulinex de Fresnay-sur-Sarthe, un des derniers débris du groupe Moulinex absorbé par SEB, risque la fermeture, et la direction leur proposerait pour l'instant le transfert à l'usine de Mayenne, à 50 kilomètres de là. Mais que sera la suite ?

Les travailleurs de Fresnay n'auront donc peut-être eu qu'un bref répit avant de connaître le sort des milliers de licenciés, en France et dans le monde, à la suite de la liquidation du groupe Moulinex. Parmi eux se trouvent de nombreux anciens de l'usine d'Alen-

çon aujourd'hui disparue, transférés à Fresnay pour y pro-

duire des cafetières. Pour les actionnaires de SEB, la reprise de Moulinex a été une excellente affaire. Ils se sont débarrassés d'un concurrent tout en gardant une marque connue. Leurs ventes se sont envolées. Mais bénéficier



d'une marque ne suppose pas en revanche de maintenir les emplois. Les profits du groupe à l'échelle mondiale ne sont pas à la baisse. Les dirigeants se plaignent seulement de l'érosion de leurs ventes en France. La situation en recul ici est contrebalancée nettement par une amélioration considérable dans le reste du monde. Leur présentation comptable en recul pour la France ne leur sert qu'à justifier les fermetures et les licenciements.

Pour tous les travailleurs de SEB directement concernés c'est l'inquiétude. Pour les anciens de Moulinex, le mauvais film de 2001 recommence.

Michel ROCCO

• Timken Vierzon

Non aux licenciements

Mercredi 18 janvier, la direction de l'usine Timken annonçait 194 suppressions d'emplois dans l'usine de Vierzon.

Cette entreprise est spécialisée dans la fabrication de roulements pour automobile et compte 450 ouvrières et ouvriers. Elle a été rachetée en février 2003 par le groupe américain Timken, un géant dans la production d'alliages d'acier, de produits de haute précision et de roulements. Ce groupe prospère annonce un chiffre d'affaires de 4,5 milliards de dollars en 2004, pour un effectif de 26 000 employés. Il se flatte de ses performances techniques et financières et ne cache pas ses bénéfices.

Sur l'usine de Vierzon, la direction a annoncé une chute du chiffre d'affaires pour les deux ans à venir, ce qui justifierait selon elle les licenciements. C'est évidemment un argument de circonstance, destiné à tenter de justifier l'injustifiable : la liquidation d'un tiers de l'entreprise pour faire plus de profits encore. D'ailleurs, au moment où sont programmés les licenciements, toutes les déclarations faites par la direction générale de Timken annoncent aux actionnaires de fructueux profits à venir.

Pour l'instant, c'est l'indignation qui domine et la colère de « se faire virer comme des malpropres après des dizaines d'années de boîte », comme le disait un travailleur lors du débrayage qui a réuni 150 personnes devant l'entreprise, à l'appel des syndicats, le mardi 24 janvier.

Chacun attend les annonces de la direction. Certains parlent de la « délocalisation » de la production en Tchéquie. Tout le monde a la certitude que les licenciements annoncés sont liés à une volonté d'obtenir toujours plus de profits.

Pour l'instant, les discussions se multiplient dans l'entreprise et il est clair que c'est en agissant ensemble, par la lutte, que les travailleurs se feront respecter.

Correspondant LO

La population fait les frais des rivalités entre les clans

Les Jeunes Patriotes et leur leader, Charles Ble Goude, supporters de Gbagbo, dans la rue à Abidjan, le 19 janvier.

Alors que sous l'égide de l'ONU, un nouveau gouvernement de transition vient d'être formé avec à sa tête Charles Konan Banny, la Côte-d'Ivoire a connu quatre nouvelles journées de violence à Abidjan et dans plusieurs localités. Prenant prétexte de la non-prolongation du mandat de l'Assemblée nationale où le FPI, parti du président Laurent Gbagbo, est largement majoritaire, des milliers de jeunes partisans de Gbagbo sont descendus dans les rues et ont dressé des barricades, assiégeant des bâtiments de l'ONU et des casernements de soldats français.

Si le calme est finalement revenu, la situation reste lourde de menaces. Quant à la population, elle fait chaque jour un peu plus les frais des rivalités entre les différents clans qui aspirent au pouvoir.

Dans son numéro daté du 10 janvier, *Le Pouvoir aux travailleurs*, organe de l'Union Africaine des Travailleurs Communistes Internationalistes, fait le point sur la situation dans le pays :

Il leur a fallu un mois de tractations pour former le gouvernement Banny. La lutte pour les postes ministériels devait être

âpre entre chacun des clans. Ils ont fini par se partager les postes pour bien puiser dans les caisses de l'État. Après cela, ils viendront dire aux travailleurs qu'elles sont vides ! Ou encore, que l'heure est à la reconstruction du pays et qu'il faut que les travailleurs continuent à se serrer la ceinture ! Cela n'empêche pas les privilégiés de ce pays de s'en mettre plein les poches. Des immeubles et des villas se construisent nombreux à Abidjan. Des grosses cylindrées toujours plus nombreuses et plus rutilantes circulent dans les quartiers chics. C'est dire qu'il y a comme un système de vases communicants entre les coffres-forts des riches et les poches trouées des pauvres. La classe bourgeoise, ceux qui contrôlent les banques, les usines, le port, l'énergie, la distribution, etc. ainsi que les politiciens qui se succèdent au pouvoir gouvernemental dans ce pays depuis quarante cinq ans ont beaucoup d'argent. Ils l'amassent au détriment des populations laborieuses. Les conditions de vie et de travail des classes laborieuses se sont dégradées, plus que jamais. Dans les quartiers populaires et dans les villages, la misère est partout présente.

Alors oui, ceux parmi les Bédié, Ouattara et autres Gbagbo qui font croire qu'ils ont un « idéal » et qu'ils se soucient de « l'avenir du pays » sont des



menteurs finis ! À moins que « l'intérêt du pays », dans leur façon de raisonner soit exclusivement celui des classes riches. Ces démagogues réussissent malheureusement à tromper nombre de travailleurs. Les leaders des trois principaux partis politiques de ce pays, le FPI, le PDCI et le RDR bénéficient du soutien des gens issus des classes pauvres. Dans la majorité des cas, cette adhésion s'effectue selon l'appartenance ethnique. Dans leur lutte pour le pouvoir jusqu'où ces dirigeants sont-ils capables de jeter les petites gens les uns contre les autres ?

Ils se moquent des souffrances de la population laborieuse.

À la misère s'ajoute l'insécurité qui devient insupportable dans les quartiers à cause des agents du Cécoc (Centre de commandement des opérations de sécurité) et autres milices qui tuent et qui rackettent. Les travailleurs sont les principales victimes de ces exactions. Particulièrement les frères burkinabé et maliens.

Nous ne sommes pas à l'abri d'un conflit interethnique dans lequel les clans bourgeois en lutte pour le pouvoir peuvent à tout

moment nous entraîner. Ça ne fera que nous compliquer encore plus la vie et créer la division et la haine entre les travailleurs de différentes ethnies, là où il leur faudrait justement l'unité et la solidarité.

(...)Voilà pourquoi, ceux d'entre les travailleurs qui ont conscience de cette réalité doivent s'unir pour construire un parti politique authentiquement prolétarien pour que le poison de la xénophobie distillé à longueur de journée par les prétendants du pouvoir ne réussisse pas à semer la discorde dans les rangs des travailleurs.

• Île de la Réunion

Épidémie de chikungunya

Les responsabilités de l'État

Depuis bientôt un an une maladie ronge la Réunion, le chikungunya. Cette maladie, aujourd'hui véritable épidémie, est transmise par un moustique, l'Aedes.

Elle provoque chez les personnes atteintes une forte fièvre, des démangeaisons et des douleurs musculaires et articulaires intenses. Certains malades se retrouvent dans l'incapacité de se déplacer sans l'aide d'une tierce personne. Les symptômes peuvent disparaître au bout de quelques jours mais parfois les douleurs durent bien plus longtemps.

Si les chiffres de la préfecture font actuellement état de 10 500 personnes atteintes par le virus du chikungunya, ceux fournis par l'ordre des médecins sont largement supérieurs, au bas mot quatre fois plus importants. Plusieurs décès sont maintenant attribués à la maladie. L'épidémie est devenue telle que l'établissement français du sang a suspendu tout prélèvement sur l'île de la Réunion.

Aujourd'hui les autorités préfectorales disent vouloir prendre la mesure du problème et parlent même de faire intervenir l'armée dans des opérations de démoustication, mais le moins que l'on puisse dire est qu'elles ont beaucoup tardé.

Pourtant, dès les premiers mois de l'épidémie, une députée et une sénatrice du Parti Communiste Réunionnais (PCR) avaient à maintes reprises interpellé les autorités locales ainsi que le gouvernement sur ce problème de santé publique. Elles n'ont eu aucune réponse satisfaisante de la part du gouvernement, seulement des attitudes méprisantes de ceux qui estimaient qu'elles n'avaient pas les compétences requises pour parler du problème et que le chiffre des 30 000 malades qu'elles avançaient était faux, étant donné que les responsables de la Direction des affaires sanitaires et sociales, la DRASS, n'en dénombrèrent que 4 500.

Tout au long de l'année 2005, l'État a ainsi fait la sourde

oreille. La seule fois où le préfet est intervenu, c'était pour dire, condescendant, qu'il ne pouvait rien contre le virus mais qu'il comprenait la souffrance des malades. Seulement, cette incompétence affichée masquait d'autres problèmes, comme la faiblesse des moyens mis en œuvre dans l'éradication de l'épidémie. La DRASS disposait auparavant d'un important service de prophylaxie qui avait d'ailleurs contribué à l'éradication du paludisme à la Réunion. Or, l'État a supprimé 120 postes dans ce service entre 1985 et 2005. Aujourd'hui il ne reste que 40 agents pour toute l'île, ce qui est bien insuffisant pour lutter contre le moustique vecteur du chikungunya.

Non seulement les services de l'État ne se sont pas pressés pour bien informer la population sur l'origine et les conséquences de cette maladie, mais surtout ils n'ont presque rien fait pour lutter contre sa propagation. Ils auraient pu par exemple distribuer aux habitants les produits antimousti-

ques comme l'a fait le maire PCR de la ville du Port, eh bien non ! Et même la baisse des taxes à l'importation sur les produits susceptibles d'aider à l'éradication a été refusée.

Les autorités ont au contraire tenté de culpabiliser la population en l'accusant de maintenir des sites larvaires à travers des points d'eaux stagnantes ou par la présence de déchets dans les cours. Bien sûr, la contribution de la population est nécessaire pour lutter contre l'épidémie, mais cela ne doit pas dédouaner l'État de ses responsabilités.

C'est seulement ce mois-ci que le gouvernement a promis de débloquer une enveloppe, bien faible, de 600 000 euros afin de mener des actions de sensibilisation, d'information et de démoustication.

Si le préfet a réagi ainsi, ce n'est pas par compassion, mais parce que la population avait de plus en plus le sentiment que l'on se moquait de sa santé et qu'on lui cachait la vérité. De plus en plus de médecins affir-

maient d'ailleurs que les chiffres de la préfecture étaient faux et très loin de la réalité. Trente-deux médecins de Saint-Louis, une commune de 50 000 habitants, ont déclaré par exemple que, sur leur seule ville, ils ont enregistré plus de 7 000 cas de personnes contaminées par le virus.

Ce virus qui frappe la Réunion n'est pas inconnu des autorités sanitaires. Répertoire au début des années cinquante, il touche l'Afrique de l'Est depuis de nombreuses années. Il n'existe certes pas de médicaments contre cette maladie, peut-être simplement parce que la mise au point d'un antiviral ne serait pas suffisamment rentable. Restent alors les actions de prévention. Mais là c'est l'État et ses économies qui sont responsables. Concernant la contamination par le chikungunya, le moustique n'est donc pas seul en cause. Il semble fortement aidé par le ministère.

Correspondant LO